

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X



Publié pour le département de l'Agriculture de la Province de Québec (pour la partie officielle,) par  
Eusèbe Sénécal & fils, Montréal.

Vol. VIII. No 6.

MONTREAL, JUIN 1885.

Un an \$1.00  
payable d'avance

**PARTIE OFFICIELLE.**

**Table des matières.**

Conseil d'agriculture de la province de Québec.....	81
Gale des moutons—Ordre en Conseil.....	83
Réunion de l'Association forestière de la province de Québec.....	84
Nos gravures.....	88
Grange d'utilité générale.....	89
Noms des fleurs et leurs synonymes.....	89
Taille des tomates.....	90
Un bel ornement pour la pelouse.....	90
Culture raisonnée des abeilles. (Suite).....	90
Bibliographie.....	93
Echo des cercles.....	92

**CONSEIL D'AGRICULTURE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.**

Copie du rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, en date du 2 mai 1885, approuvé par le lieutenant-gouverneur, le 8 mai 1885.

Sur l'approbation de certaines résolutions du conseil d'agriculture

L'honorable commissaire de l'agriculture et des travaux publics, dans un mémoire en date du 1er mai courant, (1885), recommande, que les résolutions du conseil d'agriculture du vingt mai 1884, et du douze mars 1885 soient approuvées, conformément aux dispositions de l'acte 32 Vict., ch. 15, sec. 39, à l'exception de la résolution du vingt mai 1884, relative aux écoles d'agriculture, laquelle, vu son importance exceptionnelle, demeure sous considération.

Certifié. Jos. A. Deyor, Chef. Conc. Ex.

MONTREAL, 20 mai 1884.

Présents: MM. Massue, Pilote, Ouimet, DeBlois, Lussier, Cochrane, Gauthier, Gibb, Casavant, Lemyre, Marsan, Guilbault et Blackwood.

Lecture et adoption de procès-verbal de la dernière assemblée du conseil d'agriculture. Lecture d'une pétition de l'association de

labour du comté de Missisquoi, demandant au Conseil un octroi spécial destiné à encourager les partis de labour dans ce comté.

Résolu: Que le conseil d'agriculture a vu avec plaisir les efforts faits par l'association de labour du comté de Missisquoi pour l'encouragement des partis de labour dans ce comté; mais que le Conseil regrette de ne pouvoir accompagner cette approbation par l'octroi d'une somme d'argent, les moyens à sa disposition ne le permettant pas.

Lecture d'une pétition de la société No 1 du comté de Chicoutimi, exposant au Conseil que ce comté possède deux sociétés d'agriculture, et que la subvention annuelle accordée n'est pas suffisante pour lui permettre de faire tout le bien qu'elle pourrait, si, comme elle en exprime l'espoir, le Conseil veut bien recommander au gouvernement de lui voter un octroi supplémentaire.

Résolu: Qu'après avoir pris connaissance de la pétition de la société No 1 du comté de Chicoutimi, ce conseil est d'opinion que l'acte d'agriculture réglant déjà le mode d'octroi aux sociétés d'agriculture de la province de Québec, il lui est impossible de supporter cette demande.

Après discussion sur l'enseignement agricole et d'autres sujets se rattachant à l'agriculture, le conseil s'ajourne à deux heures P. M.

SÉANCE DE 2 HEURES P. M.

Présents: MM. Massue, Ouimet, DeBlois, Lussier, Gibb, Marsan, Lemyre, Blackwood, Casavant, Guilbault, Pilote, Gauthier, Martin et l'honorable commissaire de l'agriculture.

L'honorable M. Ross soumet au conseil d'agriculture le projet de divers amendements qu'il se propose de faire à l'acte d'agriculture.

Après discussion, il est résolu: Que ce conseil approuve les amendements à l'acte d'agriculture suggérés par l'honorable commissaire de l'agriculture.

Lecture et discussion sur l'avis de motion faite à la dernière séance de ce conseil, relativement aux écoles d'agriculture de cette province, avis de motion qui se lit comme suit:

Attendu que l'expérience a démontré qu'il est de la plus haute importance que les jeunes gens qui veulent suivre les cours des écoles d'agriculture, soumises au contrôle de ce conseil, possèdent une instruction suffisante pour être en état de profiter des enseignements scientifiques qui s'y donnent; et qu'il est nécessaire de faire des règlements à cet effet, M. Ouimet propose qu'il soit résolu:

Que, à partir du premier mai 1885, nul aspirant ne sera admis aux écoles d'agriculture placées sous le contrôle de ce conseil, avant d'avoir subi un examen sur les matières suivantes:

1. Eléments de grammaire et de géographie.
2. Abrégé de l'Histoire du Canada.
3. Dictée.
4. Arithmétique jusqu'à la règle de trois inclusivement.

Tout aspirant devra de plus être muni d'un certificat de moralité satisfaisant, être âgé de 15 ans révolus, et jouir d'une bonne santé.

Le bureau d'examineurs sera composé des membres de ce conseil qui forment le comité de la visite des écoles, et les membres du dit comité pourront nommer une ou trois personnes qui seront chargées de faire subir l'examen aux aspirants, et de faire rapport au comité de la visite des écoles.

Le certificat d'admission sera signé par le président de ce comité. Tout aspirant qui n'aura pu obtenir un certificat d'admission pourra se présenter de nouveau à l'époque ultérieure fixée par les examinateurs, mais il ne le pourra plus après trois échecs successifs.

Tout aspirant devra payer une piastre, pour le certificat d'admission, au directeur de l'école, lequel en rendra compte au comité de la visite des écoles.

Le cours sera de trois ans.

Un brevet de capacité pourra être octroyé à tout élève sortant de l'école, après y avoir suivi le cours et avoir passé un examen devant le bureau des examinateurs.

Ce brevet sera signé par le président du comité, le président du conseil, par le directeur de l'école et par le conducteur de la ferme.

Tout candidat heureux devra payer une piastre pour ce brevet.

Tout boursier qui, après avoir subi un examen d'entrée à l'école, quittera la dite école, sans causes valables, avant l'expiration de trois années, perdra tout droit à la bourse, et sera tenu de rembourser au conseil ce qui aura été payé pour lui par le dit conseil. Il signera à cet effet la déclaration suivante :

#### ÉCOLE D'AGRICULTURE DE

Je soussigné, admis à la dite école, m'engage à remettre au conseil d'agriculture la somme qui aura été payée pour moi, pour mon instruction à l'école, et comme boursier, si je ne complète pas fidèlement le cours que je suis tenu d'y suivre. et j'ai signé.  
(Signé)

Il y aura deux examens par année, le premier au mois de septembre et le second au premier de février de chaque année.

Résolu : Que la motion de l'honorable Gédéon Ouimet, relativement aux écoles d'agriculture, soit approuvée par ce conseil.

Après avoir examiné et discuté le programme d'opération de certaines sociétés d'agriculture, le conseil s'ajourne.

Vraie copie certifiée.

(Signé)

GEORGE LECLÈRE.

#### Conseil d'agriculture de la province de Québec.

QUÉBEC, 12 mars 1885.

Présents : L'honorable L. Archambault, l'honorable G. Ouimet, l'honorable L. Beaubien, MM. J. N. Blackwood, E. Casgrain, A. Casavant, A. Casgrain, E. J. DeBlois, O. Gauthier, H. Lussier, J. Lemyre, J. Marsan, L. H. Massie, assistant-commissaire, le révérend M. F. Pilote, le docteur Martin.

L'honorable commissaire d'agriculture et M. S. Lesage, ont également assisté à une partie de cette assemblée.

PRÉSIDENCE DE M. L. H. MASSIE.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et approuvé.

L'honorable M. Ouimet demande à M. le président les raisons pour lesquelles le conseil d'agriculture n'a pas été convoqué en assemblée, avant ce jour.

En réponse à l'honorable M. Ouimet, M. le président expl. que la première raison pour laquelle il n'a pas convoqué le conseil plus tôt a été la suivante. Quoique les assemblées régulières du conseil eussent dû avoir lieu en juin et en octobre, il lui aurait été impossible de les convoquer, attendu que, pour une cause à lui inconnue, on avait omis d'inclure dans le budget de l'année, la subvention ordinaire faite à ce conseil, pour rencontrer les dépenses mêmes urgentes du bureau, de salaire et autres, comprenant les frais de voyage des membres, que, en second lieu, le président a dû se rendre au désir exprimé par l'honorable commissaire de l'agriculture de ne pas convoquer le conseil avant d'en avoir reçu l'ordre de lui-même.

L'honorable G. Ouimet demande si ce conseil a jamais fait la nomination d'une personne avec le titre de DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE.

M. le président ayant répondu dans la négative, M. Ouimet, secondé par M. Gauthier, fait motion : Que le secrétaire de ce conseil reçoive instruction de se procurer copie des ordres en conseil nommant un directeur d'agriculture et définissant ses pouvoirs, ses attributions et ses devoirs. (Adopté.)

L'honorable M. Ouimet secondé par l'honorable M. Archambault, fait motion : Que M. L. H. Massie soit réélu président de ce conseil pour la présente année. (Adopté.)

M. Blackwood, secondé par M. L. Casgrain, fait motion. Que M. J.

M. Browning soit réélu vice-président de ce conseil, pour la présente année. (Adopté.)

M. Casavant, secondé par M. A. Casgrain, fait motion. Que le comité exécutif soit composé des mêmes membres que l'année dernière. (Adopté.)

M. Blackwood, secondé par M. Lussier, fait motion : Que les membres composant le comité des sociétés d'horticulture, l'an dernier, soient réélus pour la présente année. (Adopté.)

M. Marsan, secondé par M. Lemyre, fait motion : Que le comité de la visite des écoles d'agriculture soit composé des mêmes membres que l'année dernière, avec l'addition de l'honorable L. Archambault et de M. A. Casavant. (Adopté.)

Le secrétaire fait la lecture du rapport annuel du directeur de l'école d'agriculture de Sainte-Anne, lequel est reçu et approuvé.

Lecture, réception et adoption du rapport du directeur de l'école d'agriculture de l'Assomption.

Lecture, réception et adoption du rapport du directeur de l'école d'agriculture de Saint-François.

Lecture, réception et adoption du rapport du président du comité des sociétés d'horticulture de cette province.

Le révérend M. Tremblay, directeur de l'école d'agriculture de Sainte-Anne, explique qu'il a été invité, par l'honorable commissaire d'agriculture, à exposer ses vues sur les meilleurs moyens à prendre pour la plus grande efficacité de l'enseignement agricole dans cette province, et sollicite la permission d'être entendu sur ce sujet, par les membres de ce conseil. Cette permission est accordée, et le conseil s'ajourne à deux heures p. m.

SÉANCE DE DEUX HEURES P. M.

Les mêmes étant présents, le secrétaire soumet à l'approbation du conseil les programmes d'opérations des sociétés d'agriculture suivantes pour la présente année.

La société No. 2 du comté de Wolfe demande à être exemptée du concours des fermes les mieux tenues, pour employer ses fonds à l'achat de reproducteurs de races pures.

Résolu : Que la demande de cette société soit accordée, à la condition que les animaux reproducteurs qu'elle se propose d'acheter soient de race pure, et que copie du pedigree, établissant la pureté de chaque reproducteur ainsi acheté, soit transmise au conseil.

La société d'agriculture du comté de Nicolet demande à être exemptée du concours des fermes les mieux tenues, et de remplacer ce concours par une exposition d'animaux et d'objets de manufacture domestique.

Résolu : Qu'avant d'avoir une exposition d'animaux cette société sera tenue de se conformer aux règlements de ce conseil exigeant le concours des terres les mieux cultivées.

Le programme de la société d'agriculture de Napierville, étant trouvé conforme aux règlements, est approuvé.

La société d'agriculture de Beauharnois demande la permission d'employer \$700.00 pour une exposition d'animaux ; la balance pour éteindre la dette contractée par cette société pour l'achat d'un étalon, et qu'elle soit exemptée de tout autre concours.

Résolu : Que cette société devra d'abord avoir son concours des fermes les mieux tenues, et qu'elle pourra ensuite employer la balance de ses fonds, suivant le désir exprimé dans sa pétition.

La société d'agriculture Bonaventure, division No 2 demande d'employer la moitié de la souscription de ses membres à l'achat des graines fourragères, et d'employer une somme de \$100.00 à l'achat d'animaux reproducteurs.

Résolu : Que cette demande soit accordée, à la condition que les animaux reproducteurs achetés par cette société seront de race pure.

La société d'agriculture d'Iberville demande la permission d'avoir une exposition d'animaux et d'objets de fabrication domestique, concours de récoltes sur pied et concours de grandes fermes.

Résolu : Que cette permission n'est accordée qu'à la condition que cette société ait un concours de fermes les mieux cultivées.

Les programmes d'opération soumis par les sociétés suivantes, étant conformes aux règlements du conseil, sont approuvés, savoir : Bagot, Bellechasse, Champlain, Dorchester, L'Assomption, Gaspé No. 1, Terrebonne et Yamaska.

La société No. 2 du comté de Charlevoix demande la permission d'employer partie de ses fonds à l'achat de reproducteurs de race pure, bovine et porcine, et partie à une exposition d'animaux et d'objets de fabrication domestique.

Résolu : Que cette société devra d'abord se conformer aux règlements du conseil l'obligeant à un concours des terres les mieux cultivées, avant l'exécution de son programme projeté.

La société Mégantic No. 2 demande l'exemption du concours des terres et la permission d'avoir une exposition d'animaux, un concours de récoltes sur pied, achat de grains, etc.

Résolu : Que cette société sera tenue d'avoir son concours des terres les mieux tenues, avant tout autre concours.

Lecture d'une pétition de la société d'agriculture du comté de Châteauguay, demandant, pour les raisons y alléguées, d'être exempté du concours des terres les mieux cultivées.

Résolu : Que ce conseil ne peut accorder cette exemption, et que cette société soit obligée d'avoir son concours des terres les mieux cultivées.

La société No. 2 du comté de Lotbinière déclare qu'elle se propose d'encourager énergiquement l'introduction des meilleures races d'animaux dans ce comté, et demande l'exemption du concours des terres.

Résolu : Que cette exemption soit accordée à cette société.

La société des Deux-Montagnes expose qu'elle a importé un étalon clyde directement d'Écosse, au prix de \$2,100 00 ; que pour rencontrer cette dépense, faite dans l'intérêt des membres de la société de ce comté, il lui faudrait affecter tous ses fonds à l'extinction de sa dette ; elle demande en conséquence d'être exemptée, pour cette année, du concours des terres les mieux cultivées.

Résolu : Que le conseil accorde cette permission pour cette année seulement, et ce, par considération des motifs de cette pétition.

La société d'horticulture d'Abbotsford demande à être exemptée d'une exposition de fruits, et d'employer tout le montant de sa souscription à l'achat d'arbres fruitiers de la Russie, pour en faire la distribution parmi tous ses membres. (Accordé.)

Lecture d'une pétition des cultivateurs du comté de Rougemont, demandant à former une société d'horticulture dans ce comté. (Accordé.)

Lecture d'une lettre du Dr. McEachran, informant le conseil que le contrat existant entre le conseil et lui expiré cette année ; qu'en vertu de ce contrat et moyennant \$1800.00 par année, et une somme additionnelle de \$1000.00 par année, pour la création d'un cours de lecture en français, et la conduite d'un département dans le Journal d'agriculture, il avait construit le présent collège Vétérinaire d'après les plans approuvés par le conseil, et s'était engagé à donner l'instruction gratuite à vingt boursiers, dont 13 français et 7 anglais. M. McEachran soumet, en même temps, un état financier, démontrant qu'il a perdu tous les ans la somme de \$1050.00. Il conclut en demandant la continuation de ce contrat, et que, dans les allocations qui seront faites, le conseil recommandera un montant suffisamment élevé pour lui permettre de conduire cette école d'une manière efficace. M. McEachran met son école à la disposition du gouvernement pour y établir un cours d'agriculture théorique.

Résolu : Que ce conseil ayant constaté, avec plaisir, les bienfaits pour cette province, provenant de l'instruction supérieure donnée au Collège Vétérinaire de Montréal ; ayant apprécié l'avantage offert à la jeunesse d'embrasser une nouvelle carrière aussi honorable que profitable, ayant pris connaissance de la lettre de M. McEachran, exposant les besoins de cette école, recommande cette lettre à la très favorable considération du gouvernement.

Lecture du rapport du président du comité de la visite des écoles d'agriculture, lequel est reçu et approuvé.

Le révérend M. L. O. Tremblay, directeur de l'école d'agriculture de Saint-Anne, fait la lecture des suggestions qu'il présente à l'honorable premier ministre, sur nos écoles d'agriculture, et les réformes que, selon lui, il faudrait apporter pour rendre leur fonctionnement plus parfait.

M. Marsau, secondé par M. E. Casgrain, fait motion : Que, après avoir pris connaissance du mémoire qui a été présenté à ce conseil, par M. l'abbé Tremblay, directeur de l'école de Saint-Anne, ce conseil est d'opinion qu'il renferme des suggestions de réformes qui lui paraissent efficaces, et il se plaît à le recommander à la sérieuse considération de l'honorable premier. (Accordé.)

L'honorable G. Ouimet attire l'attention du conseil sur le fait que l'école d'agriculture de L'Assomption a ajouté des boutiques de forge, de charonnage et de menuiserie pour l'usage de ses élèves, et il exprime l'opinion au nom du conseil, qu'il serait désirable que les autres écoles établissent de semblables boutiques.

Résolu : Que, dans l'opinion de ce conseil, il serait avantageux qu'une buanderie ou une fromagerie fût attachée à chacune de nos écoles, pour compléter l'éducation agricole des élèves qui fréquentent ces écoles, qu'il serait également avantageux pour ces écoles de pratiquer le système d'ensilage pour la nourriture des animaux, afin d'en démontrer les avantages pratiques.

Résolu : Que le secrétaire reçoive instruction de faire imprimer les résolutions adoptées par ce conseil à la séance du 20 mai 1884 et de les distribuer aux écoles et aux sociétés d'agriculture de cette province.

Lecture d'une lettre du Dr. McEachran, demandant au conseil de recommander au gouvernement l'établissement d'un système de quarantaine provinciale tel qu'il existe actuellement dans les provinces de Manitoba et d'Ontario, pour empêcher la diffusion de certaines maladies contagieuses du bétail dans cette province ; le système de quarantaine fédérale n'ayant pour but que d'empêcher l'exportation d'animaux affectés de maladies contagieuses, et son intention étant

de ne pas intervenir dans les affaires qui sont purement du ressort des gouvernements locaux. M. McEachran suggère la nomination d'un médecin vétérinaire comme inspecteur en chef de cette province, et qui ne serait payé que quand ses services seraient requis.

Résolu : Que ce conseil, convaincu des avantages pratiques qui découleraient d'un système efficace de quarantaine provinciale pour empêcher la diffusion des maladies contagieuses parmi les animaux, recommande la suggestion du Dr. McEachran à la favorable considération du gouvernement.

Résolu : Que ce conseil est d'opinion qu'il serait avantageux d'établir un "Herd Book" pour l'enregistrement des taureaux et des vaches de race canadienne, et aussi un "Stud Book" pour les chevaux également de race canadienne.

Résolu : Que ce conseil est d'opinion que le paiement du travail des élèves de nos écoles d'agriculture est utile et désirable.

Résolu : Que le conseil d'agriculture, vu l'état avancé de la saison, et l'impossibilité de changer les programmes, déjà adoptés par les diverses sociétés d'agriculture, est d'opinion qu'il n'est pas urgent, pour cette année, du moins, de modifier les règlements de ce conseil pour le concours des terres les mieux cultivées.

Et le conseil s'ajourne. Vraie copie certifiée.

(Signé)

GRONOS LECHE, secrétaire.

## GALE DES MOUTONS.

### ORDRE EN CONSEIL.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.

Vendredi, 6ème jour de mars 1885.

PRÉSENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Attendu que la maladie contagieuse "gale des moutons" existe dans certaines parties de la province de Québec, et particulièrement dans le district de Montréal ;

Et attendu que le haut commissaire pour le Canada, à Londres, a fait rapport au ministre de l'Agriculture que dans les cargaisons de moutons expédiées de la Puissance et arrivant au port de Liverpool, il s'était trouvé des animaux atteints de la gale des moutons, et qu'en conséquence ces cargaisons avaient, par ordre, été envoyées au quai des animaux malades ;

Et attendu qu'il a été fait rapport au ministre de l'Agriculture par les inspecteurs vétérinaires de son Ministère que les mesures prises jusqu'ici pour l'extirpation de cette maladie de la gale des moutons, n'avaient été ni assez sévères ni assez longuement appliquées, et qu'en conséquence la maladie s'était propagée, particulièrement dans le district susmentionné ;

Et attendu que, dans l'opinion du ministre de l'Agriculture, il est de l'intérêt général de la Puissance comme de l'intérêt des localités infectées, qu'il soit pris des moyens suffisants pour extirper cette maladie ;

Sur la recommandation du ministre de l'Agriculture et sous l'autorité de l'acte du parlement du Canada, 42 Victoria, chap. 23, intitulé "Acte pour mieux protéger les animaux contre les épizooties ou les maladies contagieuses qui les attaquent,"

Il a plu à Son Excellence par et de l'avis du Conseil privé de la reine pour le Canada d'ordonner, et il est par le présent ordonné que l'ordre en conseil du 30 décembre 1884, au sujet de la maladie contagieuse de la gale des moutons soit, et il est par le présent révoqué, et il a en outre plu à Son Excellence d'établir les règlements suivants :

1. Afin d'isoler et renfermer dans certains districts ou d'imposer autrement des animaux atteints de la maladie de la gale

des moutons, un inspecteur vétérinaire ou autre personne commise à cet effet par ordre en conseil, agissant sous les ordres du ministre de l'Agriculture pourra déclarer que telle ferme ou tel endroit, telle commune ou telle cour ou aucune bâtisse où on aura trouvé des animaux affectés de cette maladie, est un endroit infecté suivant le sens de l'acte susdit.

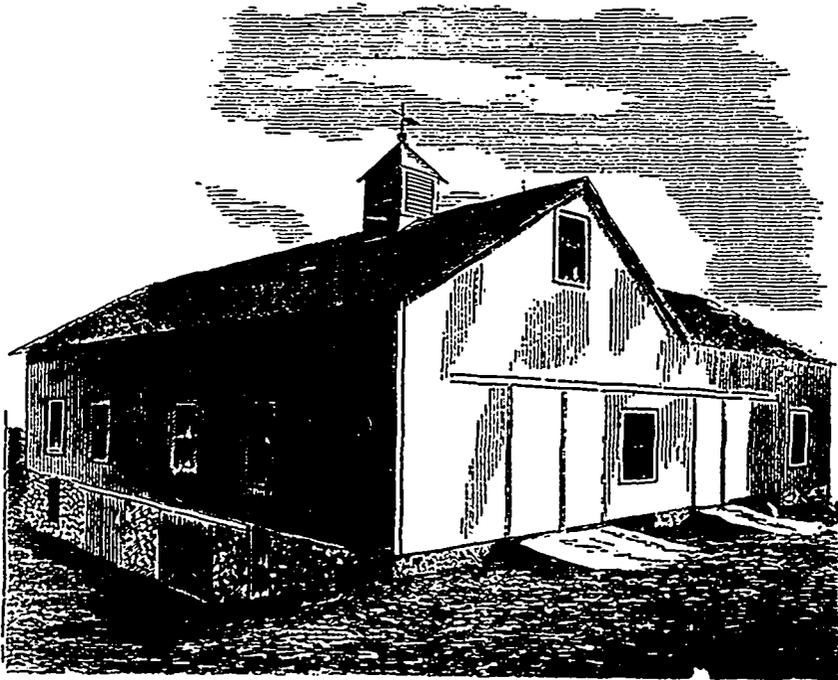
2. A l'exception de l'inspecteur vétérinaire ou autre personne commise à cet effet et agissant sous les ordres du ministre de l'Agriculture, nul ne fera sortir aucun mouton de tel endroit infecté, et ceux-là ne le pourront faire qu'afin d'exécuter les provisions du dit acte, à peine d'une amende de deux cents piastres.

3. Un inspecteur vétérinaire ou autre personne dûment commise comme susdit, agissant sous la direction du ministre de l'Agriculture, pourra choisir soit en dedans soit en dehors des limites de la localité infectée un ou des lieux particuliers afin que, dans le cas où l'on croirait la chose utile, on puisse

aurait fait sortir tels animaux de l'endroit déclaré infecté, sous les dispositions de l'acte ci-dessus.

6. Tout marché, cour de chemin de fer, enclos, ou quai, ou partie d'iceux, ou autre endroit dans lequel des moutons sont exposés en vente, ou dans lequel ils ont été placés en attendant qu'on les conduise au marché ou qu'on les exporte en dehors de la province—au cas où un inspecteur vétérinaire ou autre personne dûment nommée par ordre en conseil et agissant en vertu d'instructions données par le ministre d'Agriculture y trouverait un animal affecté de la maladie de la gale des moutons, sur la déclaration faite par le dit inspecteur vétérinaire ou par telle autre personne, sera tenu pour un endroit infecté dans le sens de l'acte susdit; et aucun animal ne pourra être tiré de tel endroit infecté, excepté sur l'ordre de tel inspecteur vétérinaire ou autre personne susdite dûment nommée, sous peine d'une amende de deux cents piastres.

7. Tout hangar, appenti ou endroit occupé par des moutons,



GRANGE D'UTILITÉ GÉNÉRALE—VUE EN AVANT.

y faire isoler et garder séparés les animaux qui auraient été exposés à la maladie de la gale des moutons, et tel inspecteur vétérinaire, ou autre personne dûment autorisée comme susdit, aura seul le pouvoir d'ordonner de conduire à tel endroit les animaux qu'il croira utile, comme aussi de les en faire sortir.

4. Tel inspecteur vétérinaire dûment nommé ou tel autre officier agissant sous la direction du ministre de l'Agriculture pourra, sous l'autorité de la section 1<sup>re</sup> du dit acte, ordonner de tuer tout animal trouvé être affecté de la gale des moutons, ou en contact avec des animaux ainsi affectés; il sera payé au propriétaire de l'animal une compensation n'excédant pas les deux tiers de la valeur de l'animal avant qu'il n'eût été atteint, mais telle compensation ne devant pas dépasser quatre piastres pour aucun animal.

5. La valeur des animaux sera, dans tous les cas, payable par un inspecteur vétérinaire, ou autre personne commise à cet effet par le ministre de l'Agriculture, mais il ne sera accordé aucune compensation dans aucun cas où on aura frauduleusement tenté de cacher la maladie, ni dans le cas où on

affectés de la gale des moutons devra être complètement nettoyé et désinfecté sous la direction d'un inspecteur vétérinaire ou autre personne dûment nommée.

Il a plu à Son Excellence d'ordonner que le ministre de l'Agriculture soit, et il est par les présentes autorisé à mettre en force les règlements qui précèdent aussi bien que toutes les dispositions contenues dans les sept premières sections de l'acte déjà mentionné.

(Signé)

JOHN J. MCGEE,  
Greffier du Conseil Privé.

Réunion de l'Association forestière de la province de Québec.

Le 11 avril courant, a eu lieu, dans les bâisses parlementaires, à Québec, une réunion de l'Association forestière de la province de Québec. On voyait, parmi les nombreux assistants, les honorables MM. Lynch, Joly, Beaubien, MM. Picard, Carbray, Owens,

Marion, Casavant, Richard, Spencer, Beauchamp, Demers, Poulin, députés au parlement local, Lesage, assistant commissaire d'agriculture, Dr. Laroque, Stevenson, du Conseil des arts et manufactures, W. Little, Chs. Gibb, du Conseil d'agriculture, Rexford, De Cazes, Dunn, du département de l'Instruction publique, Proulx, de la *Gazette des Campagnes*, Barnard, directeur de l'agriculture, Chs. Lindsay, J. C. Chapais, du *Journal d'agriculture*, etc., etc

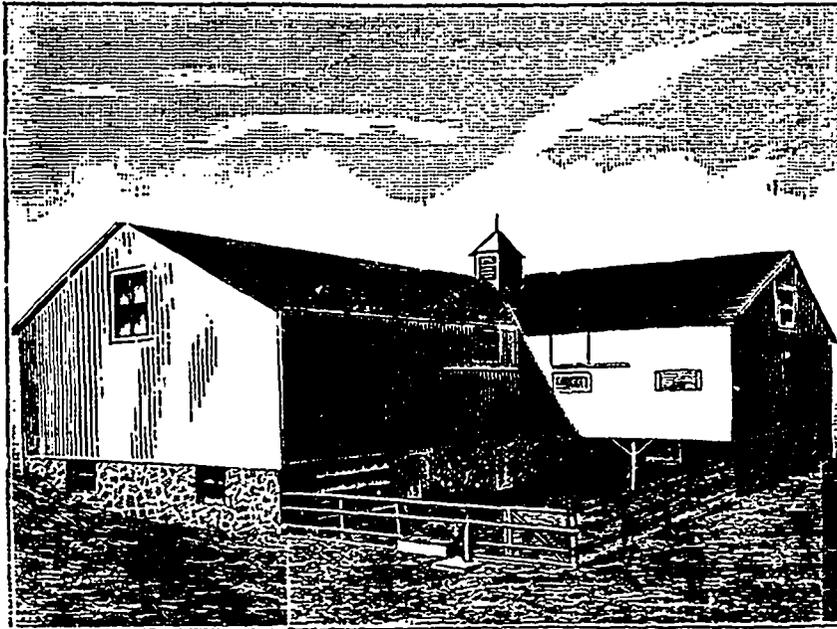
La séance du matin s'est ouverte à 10 heures sous la présidence de l'honorable H. G. Joly. Le procès verbal de la dernière séance ayant été lu par le secrétaire et adopté, M. le président remit au secrétaire plusieurs lettres de quelques membres de l'association et d'autres personnes invitées à assister à l'assemblée et qui n'ont pu le faire.

Après quelques remarques sur les avis de convocation de l'assemblée, par MM. Little et Stevenson, M. le président fit part à l'assemblée du décès de M. Marler, trésorier de l'association et l'un de ses membres les plus distingués. La motion suivante fut adoptée unanimement par l'assemblée :

Proposé par l'honorable M. Beaubien, secondé par l'honorable M. Lynch, que l'Association forestière de la province de Québec déplore la perte qu'elle a fait dans le cours de l'an dernier, d'un de ses membres les plus dévoués, en la personne de M. Marler que la mort a enlevé à l'estime générale que ses qualités lui avaient valu,

théorie elle se pratique en Europe, où non seulement l'état protège les forêts du domaine public, mais encore les forêts des particuliers auxquels il impose certains règlements. Dans ces pays on enseigne la sylviculture au peuple par tous les moyens. Il importe de conserver les forêts, non seulement pour le bois qu'elles nous fournissent, mais encore pour l'influence qu'elles exercent sur le climat, sur la distribution des eaux. Les travaux de l'association ont attiré l'attention des pays étrangers, et l'Algérie même est venue nous demander des renseignements sur le fonctionnement de notre société. Cette dernière a été représentée par son président au dernier congrès forestier tenu à Saratoga l'an dernier. Il a pu à cette occasion, constater en visitant les montagnes de l'Adirondack, de quelle dévastation sont victimes les forêts américaines. Aussi, est-on à faire, aux États-Unis, une législation forestière qui permettra de protéger par tous les moyens possibles les forêts contre la destruction totale qui les menace.

Le président de l'association a été appelé à contribuer à la création d'une association à Winnipeg, et enfin on a lieu d'être fier du travail efficace que nous avons fait depuis notre réunion en société. Il faut continuer à agir. Lors-qu'on voit les travaux prodigieux entrepris et menés à bonne fin dans les autres pays, pour le reboisement, lorsqu'on considère par exemple la transformation des landes de Bretagne, par la plantation du pin sylvestre, et que d'un autre côté on voit l'immense gaspillage qui se fait de nos richesses forestières, on com-



GRANGE D'UTILITÉ GÉNÉRALE—VUE EN ARRIÈRE.

et que copie de cette résolution soit adressée à la famille du regretté défunt."

M. Little met sur la table comme président d'un comité chargé, à la dernière assemblée, de communiquer avec le gouvernement fédéral au sujet d'une enquête sur l'état des forêts de la Puissance, deux lettres ayant rapport à une communication à ce sujet faite au gouvernement, par lesquelles il appert que cette communication a été reçue et est sous considération devant le Conseil Privé.

M. le président met sur la table, une carte de la Puissance du Canada préparée par M. Bell et indiquant quelles sont les essences forestières qu'on rencontre sous les diverses latitudes du territoire de la Puissance. Il annonce en même temps qu'il tâchera d'obtenir par l'entremise de l'honorable Commissaire des Terres de la Couronne un certain nombre d'exemplaires de cette carte qui est très bien faite et d'une grande utilité, puis il prononce le discours d'ouverture dont nous donnons ici la substance.

Le but de l'association forestière est la conservation des forêts existantes et la création de nouvelles forêts. Elle travaille à faire accepter ce beau programme par le peuple en formant son opinion. L'association ajoutera peut-être à ce programme l'arboriculture fruitière. Cette branche importante compte un de ses amis dans la personne de M. Chs. Gibb, qui assiste à la présente réunion, et dont les travaux et voyages en rapport avec l'arboriculture fruitière sont connus de tous. La protection des forêts n'est pas simplement une

prend tout ce que nous pouvons et devons faire comme membres de l'Association forestière. Il nous faut surtout nous appliquer à faire l'éducation forestière de la jeunesse. La vieille génération qui a eu à combattre la forêt est plus difficile à convaincre de la nécessité de protéger les forêts, mais les enfants qui sont sans préjugés acquis acceptent plus facilement cette idée. L'un des plus grands succès obtenus par l'association a été l'institution de la fête des arbres. Il faut travailler à faire de ce jour, le vrai jour de fête de la forêt, une fête nationale à laquelle tout le monde indistinctement doit prendre part. Cette fête des arbres est d'institution américaine, à l'origine. Aujourd'hui même, au moment où nous sommes réunis elle se fête dans l'état du Michigan, dont les forêts sont pourtant si considérables qu'on en extrait chaque année trois fois autant de bois que n'en fournit le Canada. La société a aussi pour mission de s'occuper des questions scientifiques qui se rapportent à la sylviculture, telle que l'influence de la lune sur les arbres, au moment de leur plantation. Déjà on a fait une expérience intéressante sur ce point, l'an dernier, à la suggestion de l'honorable M. Beaubien, et à la fin de cette année on sera à même d'en constater le résultat.

L'honorable M. Joly, au milieu des applaudissements de l'assemblée, termina son discours en invitant l'honorable M. Lynch, Commissaire des terres de la Couronne, à prendre la parole.

L'honorable M. Lynch commença par expliquer qu'il avait cru travailler dans l'intérêt de l'association en provoquant la réunion de la

présente assemblée pendant la session du parlement local, afin d'avoir le bénéfice de la présence de messieurs les députés qui sont en mesure de renseigner l'association sur l'état des forêts de leurs comités respectifs. Il a été heureux de voir accepter son idée par MM. Little et Joly à qui il l'avait communiquée et qui a eu pour effet de réunir la nombreuse et distinguée assistance que l'on voit ici aujourd'hui. L'opinion publique n'est pas assez formée au sujet de la question forestière, et c'est par des assemblées comme celle-ci qu'on la formera, en discutant et livrant à la connaissance du public les nombreuses questions qui sont d'un intérêt majeur pour la conservation et pour l'exploitation de nos forêts. Il annonce la résolution d'empêcher toute concession de terrain forestier qui n'est pas propre à la culture. Cette concession à contre-temps n'a d'autre résultat que de forcer le colon qui occupe de tels terrains à les abandonner quand il a brûlé ou vendu le bois et qu'il ne lui reste plus que le fond qui ne vaut rien ou presque rien. On a assez de beaux districts agricoles non encore suffisamment colonisés, tels que ceux du Lac Saint-Jean, de la vallée de l'Ottawa pour être en mesure de garder en forêts les terrains impropres à toute autre chose. Il dit qu'il connaît l'influence que la forêt a sur le climat et l'importance de sa conservation à plusieurs autres titres. Il désire travailler à conserver surtout la forêt le long des cours d'eau, rivières, lacs qui fourmillent de poissons et qui finissent par s'appauvrir une fois que leurs rives sont déboisées. Il dit que nous devons ne pas seulement penser à nous, mais aux générations futures, et qu'il sait trop quels énormes revenus donnent à la province les exploitations forestières pour ne pas travailler à lui assurer ces revenus pour longtemps. La fête des forêts qu'il a contribué à créer de concert avec l'honorable M. Joly est un des meilleurs moyens d'amener le peuple à travailler à la conservation des forêts et au reboisement. L'honorable M. Joly a fait énormément de bien par son exemple et les efforts soutenus par lesquels il est parvenu à nous doter d'une association forestière et d'une fête des arbres, et il doit dire qu'il a beaucoup admiré le magnifique discours que M. Joly vient de prononcer. Il espère que tout le monde se joindra à M. Joly pour donner au Commissaire de la Couronne tous les conseils dont il a besoin pour régir avec prudence et profit les terres et forêts de la Couronne et l'aider dans sa tâche qui est des plus ardues et qu'il tient à bien remplir. C'est avec plaisir qu'il constate la présence des officiers du département de l'Instruction publique, qui sont dans une position particulièrement propice pour l'aider à répandre parmi la jeunesse de saines idées sur l'important sujet de la conservation de nos forêts.

L'orateur prend son siège au milieu d'applaudissements prolongés, et est suivi de l'honorable M. Beaubien qui fait de nombreuses et intéressantes remarques sur divers sujets se rapportant à l'objet de la présente assemblée de l'association.

M. Beaubien fait quelques commentaires sur cette partie du discours de M. le président dans lequel ce dernier a fait allusion aux suggestions que lui (M. Beaubien) a faites l'an dernier au sujet de l'influence de la lune sur les plantations d'arbres. Il développe sa théorie à ce sujet qui repose, dit-il, sur le fait qu'à l'époque du décaissement de la lune, la sève se trouve surtout condensée dans la racine de l'arbre, tandis qu'au contraire dans le croissant, elle se porte plutôt vers la tête. D'après cette théorie, le décaissement est la saison la plus favorable à la plantation, et comme le 5 mai se trouve dans le décaissement, et au bon moment de l'entrée en végétation des arbres dans la partie ouest de la province, il faudrait choisir ce jour pour la fête des arbres. Il restera à discuter si ce jour peut convenir à la partie est de la province. A propos de cette fête des arbres, il importe que toutes les maisons d'éducation, de filles comme de garçons, les écoles, prennent part à la fête. Il faut développer parmi le peuple l'idée d'embellir et de rendre plus confortables les maisons d'écoles en les entourant d'arbres, au lieu de les laisser exposées aux rayons du soleil, comme elles le sont presque toutes actuellement. Ici, l'orateur se réjouit de la présence dans l'assemblée de M. Chs. Gibb, et fait un magnifique éloge de ses utiles travaux en arboriculture, et dit que le ville de Montréal est à lui créer un royaume sous la forme d'un jardin botanique qui sera bientôt créé sur l'île de Montréal. Il fait allusion à un concours ouvert dans l'Ontario, à Niagara, concours pour lequel une forte somme est offerte en prix à ceux qui feront les plus belles plantations d'arbres le long d'une voie publique. Ce plan de concours de ce genre devrait être adopté par nos municipalités les plus importantes de la province. Il importe que la société, dit M. Beaubien, prépare une constitution régulière qui lui assure la vitalité, et en conséquence on devra avoir ultérieurement une assemblée pour discuter les points de cette constitution. Pour ce qui concerne l'aide demandée à tous par l'honorable Commissaire des terres de la Couronne, M. Beaubien pour sa part conseille au gouvernement de décréter que les terrains forestiers qui avoisinent l'établissement des orphelins du township de Wentworth soient des réserves forestières. On pourra plus tard constituer les orphelins auxquels on aura inculqué les principes de l'art forestier gardiens de ces réserves. Relativement au reboisement,

l'orateur constate qu'on se procure à un prix minime, par la malle, de magnifiques petits plants d'arbres forestiers, de la maison W. W. Johnson, de Snow Flake, Michigan. Ces plants réussissent infailliblement et on n'en perd pas cinq pour cent.

Immédiatement après le discours de M. Beaubien, M. Little fait la motion suivante, secondée par M. Chs. Gibb :

" Cette association recommande respectueusement que le gouvernement prenne bientôt les moyens d'arriver à une connaissance approximative de la quantité et de la qualité du pin et de l'épinette que renferment encore les terres de la Couronne dans la province de Québec." Il appuie sa motion de quelques remarques dont voici la substance :

La province de Québec retire un fort revenu de la location des limites à bois, revenu qui, en 1884, s'est monté à \$660,757. Cela montre comme nous avons intérêt à ménager cette source de revenu. D'un autre côté, comme marchand de bois, M. Little constate une diminution considérable dans la qualité et aussi dans la quantité de bois et il montre que dans la courte période de douze ans, la quantité de pin scié le long du Saint-Laurent au-dessous de Montréal est tombée de 250 millions de pieds à 25 millions, chiffre de l'an dernier. Malgré cela, il s'est vendu dernièrement des limites à des prix excessivement bas et même jusqu'à  $\frac{1}{2}$  de centin l'acre. Evidemment, il y a là du manque, et cela ne devrait pas être toléré par la législature. M. Little ne dit pas cela pour accuser l'honorable commissaire des terres de la Couronne. M. Lynch s'est montré anxieux d'aider l'association forestière à accomplir son œuvre et de concert avec l'honorable président, M. Joly, il n'a cessé de travailler à chercher les moyens de résoudre les problèmes que présente la question forestière. C'est le système qui est mauvais et qu'il faut changer. La législature doit étudier à fond la question et s'efforcer de trouver un moyen de remédier à l'état de chose actuel, qui nous mène promptement à la ruine de nos forêts. Si nous regardons chez nos voisins des États-Unis, nous voyons que des régions bien plus riches en bois que les nôtres, le Michigan, par exemple, voient diminuer rapidement leur richesse forestière, et il nous est facile par comparaison de calculer pour combien peu de temps nous avons des forêts exploitables, si nous continuons à suivre le système d'à présent.

M. Gibb, en secondant la résolution, dit que M. Little ne demande par sa motion rien autre chose que ce qui s'est fait aux États-Unis et en Europe. En Russie, particulièrement, il y a une superbe organisation qui permet au gouvernement de se rendre compte dans le plus petit détail de la richesse forestière du pays.

L'honorable M. Lynch, en réponse à M. Little, dit qu'il regrette qu'on n'ait pas obtenu de plus hauts prix pour certaines limites auxquelles M. Little fait allusion. Mais il fallait les vendre parce qu'elles étaient entourées d'autres limites en état d'exploitation, et qu'à cause de ce voisinage elles étaient pillées sans profit aucun pour la province. Etant dans l'impossibilité de les protéger on a pensé qu'il valait encore mieux les vendre, dans l'espérance que les marchands qui les ont achetées les conserveraient mieux que personne. En effet, les marchands de bois devraient être les plus vaillants protecteurs de la forêt s'ils comprenaient bien leurs véritables intérêts. Malheureusement ils ne le sont pas.

Il s'élève une assez chaude discussion au sujet de cette motion de M. Little MM. Owens, Beaubien, Chapais y prennent part et finalement la motion est adoptée à l'unanimité.

M. Stevenson propose ensuite, secondé par M. Casavant :

" Que l'association forestière de la province de Québec invite chaleureusement toutes les maisons d'éducation et écoles publiques et privées de cette province, tant des garçons que des filles, à fêter tout spécialement la fête des arbres de cette province comme un jour de congé ; que des arbres soient plantés par les élèves de ces écoles et maisons ; que la société fasse imprimer à cet effet, si ses moyens le lui permettent, des instructions pour la bonne plantation et les soins à donner à ces arbres et également un blanc de rapport à remplir et à renvoyer à la société du nombre d'arbres plantés lors de cette fête, et également, du nombre total des arbres plantés aux fêtes antérieures et du nombre de ceux qui ont parfaitement réussi."

En présentant cette résolution, M. Stevenson dit qu'il importe que l'on choisisse immédiatement la date du jour qui doit être chômé comme fête des arbres, afin de donner immédiatement effet à sa motion, si elle est adoptée. Il démontre toute l'importance de cette motion et développe les différents points du programme qu'elle comporte.

M. Casavant en secondant cette motion, conseille de ne pas s'arrêter à un jour fixe pour toute la province, en ce qui concerne la fête des arbres, mais de choisir celui qui conviendra le mieux à chacune des parties de la province. Il considère que, dans les avis qu'on donnera sur le semis et la plantation des arbres on devrait conseiller le semis et la plantation du chêne, qui est un des bois les plus nécessaires pour le charronnage et autres industries et dont la rareté se fait grandement sentir. Après ce qu'ont dit les orateurs qui l'ont pré-

cédé, il ne lui reste rien de plus à dire pour seconder la motion

Après ces quelques paroles de M. Casavant, il se soulève une assez longue discussion sur le meilleur temps à choisir pour la plantation. M. Marion se prononce pour la plantation d'automne et est d'avis qu'on devrait mettre la fête des arbres à cette saison, disant qu'en outre elle serait bien mieux observée par les cultivateurs. MM. Gibb, Barnard et Casavant se prononcent contre la plantation d'automne.

M. Chapais dit qu'il profite du moment que la motion de M. Stevenson est sur le tapis pour présenter à l'association un petit travail qu'il a préparé spécialement pour lire devant la présente assemblée, et qui, il espère, attendra le but que se propose M. Stevenson, en demandant que des instructions pour la bonne plantation et les soins à donner à ces arbres, soient imprimées et distribuées par l'association. Le travail de M. Chapais intitulé : "LA FÊTE DES ARBRES" est divisé en plusieurs chapitres dont l'entête se lit comme suit : *La fête des arbres, raisons de son existence ; Qui doivent la fêter ; Ce qu'il faut planter ; Comment se procurer les plants ; Comment traiter les plants avant la plantation ; Comment préparer le terrain où l'on veut planter ; Comment traiter les arbres après la plantation.*

Après lecture du travail de M. Chapais, la motion de M. Stevenson est adoptée unanimement et M. Little, secondé par M. Carbray en propose immédiatement une autre qui est également adoptée à l'unanimité, demandant :

"Que le gouvernement soit respectueusement prié de favoriser la publication du travail lu par M. Chapais et sa distribution aux mai sons d'éducation, aux corps municipaux et autres institutions publiques."

À la suite de cette motion, MM. Beaubien et Demers font quelques remarques sur le lagage des plants avant la plantation. M. le Dr Laroque fait la suggestion qu'il faut travailler auprès des autorités municipales de toute la province pour les engager non seulement à encourager le reboisement, mais encore à conserver les arbres plantés en les protégeant par des règlements sévères. Les instructions qu'on enverra devraient contenir quelque chose à ce sujet. M. Beaubien dit qu'on devrait aussi parler dans ces instructions de l'embellissement et l'assainissement des emplacements des écoles et M. Dunn dit que ce point a déjà reçu la sérieuse attention du département de l'instruction publique.

Il s'élève ensuite une discussion sur la date à choisir pour la fête des arbres. M. Beaubien, Laroque, Barnard et Chapais discutent la chose à divers points de vue, et l'on finit par admettre comme principe qu'il est impossible de choisir un seul jour pour toute la province. Après certains pourparlers, M. Beaubien résume la discussion en proposant, secondé par M. Chapais :

"Que le 5 mai prochain soit le jour fixé cette année pour la fête des arbres dans la division ouest de la province et le 19 mai pour la division est, et que l'association sollicite la formation de comités dans tous les centres de population de la province pour faire les préparatifs nécessaires afin d'assurer le succès de la fête des arbres."

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

M. Stevenson parle du rôle que doivent jouer les sociétés d'agriculture le jour de la fête des arbres et dit qu'elles doivent voir à ce que la fête soit bien célébrée.

L'honorable M. Lynch conseille aux divers membres de l'association de se rendre chacun dans différents centres peuplés pour le jour de la fête des arbres, afin d'y stimuler le zèle de la population et d'assurer le succès de la fête cette année. Il fait allusion à ce qui s'est fait l'an dernier à Québec, où l'on a jeté les bases d'un magnifique parc, orné déjà de 600 arbres. Il espère que les citoyens continueront d'y planter des arbres chaque année, le jour de la fête des arbres, et que cet exemple sera suivi partout.

Le Révérend M. Rexford fait allusion aux différences d'opinion exprimées sur divers sujets se rapportant à l'arboriculture. Les uns pensent qu'il vaut mieux planter l'automne, les autres prétendent qu'il est plus sûr de le faire au printemps. Tel prétend que la lune exerce une certaine influence sur la plantation, celui-ci veut qu'on sème les arbres avant de les planter, tandis qu'un autre réprouve cette méthode. L'association devrait travailler à élucider ces points de manière à arriver à des règles uniformes, afin que personne ne soit induit en erreur. Il suggère d'intéresser pratiquement les enfants à la plantation des arbres et d'enseigner la sylviculture dans les écoles.

M. Chapais rappelle à l'assemblée que lors de la dernière réunion, il a été nommé un comité chargé de préparer un projet de législation forestière. Comme membre de ce comité, il a préparé et fait imprimer un projet qu'il met devant l'assemblée.

L'honorable M. Lynch, secondé par M. Lesage, propose :

"Que le projet de législation forestière reste devant l'assemblée pour être discuté et pris en considération, à la prochaine assemblée."

Cette motion est adoptée unanimement.

M. Stevenson suggère qu'on invite Son Excellence le Gouverneur-Général de la Puissance à venir rehausser de sa présence la célébration

de la fête des arbres, à Montréal, mais l'association décide de laisser cette invitation à l'initiative privée.

M. Barnard, secondé par le révérend M. Rexford, propose :

"Qu'il serait utile de faire quelques essais de culture de la forêt y compris les semis, de manière à obtenir une étude plus complète de ce qui doit être conseillé au pays, aussi quelques essais de la culture des fruits de Russie et de ceux analogues, qui conviennent aux territoires les plus froids et les plus exposés aux intempéries de notre climat, et que l'association forestière se mette en rapport avec le gouvernement de cette province afin d'obtenir que de tels essais soient faits avec rapports annuels, et qu'un comité soit chargé de donner suite à cette résolution."

M. Barnard appuie fortement sa motion, fait voir les bons résultats qu'on pourrait obtenir par l'établissement d'une station expérimentale dans un des endroits les plus au nord de la province. Nous n'avons encore rien de certain quant aux fruits étrangers propres à notre climat, et sa motion a pour but de nous permettre d'obtenir promptement et sans grands frais des données certaines à ce sujet. Il fait l'éloge de M. Gibb et s'appuie de ce que ce dernier a déjà fait dans ces sens des essais avec les fruits de Russie, pour démontrer la nécessité de poursuivre ces essais de manière à arriver à une conclusion pratique.

Il s'élève au sujet de cette motion une discussion très vive à laquelle prennent part plusieurs membres de l'association.

M. le Dr. Laroque dit que nous avons absolument besoin de ces essais. M. Carbray parle dans le même sens. M. Lesage dit qu'il est en faveur de la création de pépinières en rapport avec nos écoles d'agriculture, et profite du moment où il est debout pour dire qu'après avoir écouté la discussion des diverses questions qui sont venues devant la société pendant la journée, il en vient à la conclusion qu'il faut encourager les essais de culture fruitière et forestière et que quant à nos forêts existantes, il faudrait avoir des officiers spéciaux chargés de les garder et de les protéger. On devrait, au lieu de vendre nos limites à bas prix maintenant, les conserver pour l'avenir, ce qui leur fera acquérir une grande valeur. Pour le moment il faut chercher nos revenus ailleurs, par exemple dans l'industrie laitière et ses produits.

M. Gibb craint que le fait d'ajouter l'arboriculture fruitière au programme des opérations de la société n'ait pour effet d'entraver son action au point de vue forestier. C'est aussi l'opinion des honorables MM. Lynch, Joly et de M. Little. M. Stevenson est en faveur des essais, mais dit qu'ils devraient être faits par la société d'horticulture de Montréal, qui est une société provinciale.

M. Chapais dit qu'il ne voit rien dans la motion de M. Barnard qui force l'association de changer son programme. M. Barnard veut tout simplement se servir de l'influence d'une société à laquelle le fait qu'elle existe donne une certaine force auprès du gouvernement, afin qu'elle en obtienne la création d'une station d'arboriculture expérimentale. Si elle réussit à l'obtenir, cette station fonctionnera ensuite d'elle-même sans entraver l'action de la société au point de vue forestier, et celle-ci aura cependant le mérite des bons résultats obtenus par son intervention.

M. Lynch diffère d'opinion absolument là-dessus et espère que M. Barnard voudra bien retirer sa motion, ce que fait M. Barnard en déclarant qu'il le fait avec grand regret.

On procède ensuite aux élections.

L'honorable M. Lynch, secondé par M. Carbray, propose que les officiers sortant de charge soient réélus.

M. Barnard déclare que vu ses nombreuses occupations il lui est impossible de remplir plus longtemps la charge de secrétaire correspondant et qu'en conséquence l'association doit pourvoir à son remplacement. Les honorables MM. Lynch et Joly expriment leur regret de cette décision de M. Barnard et le prient de la reconsidérer. M. Barnard déclarant ne pouvoir le faire, et M. le président faisant la remarque que la société doit de plus pourvoir au remplacement du regretté M. Marler, trésorier, la motion de l'honorable M. Lynch est amendée en proposant de réunir les deux charges de secrétaire-correspondant et de trésorier et de nommer à cette charge M. J. C. Chapais, ce qui est adopté unanimement.

Le résultat des élections se lit alors comme suit :

Président : L'honorable H. G. Joly, réélu.

Vice-président : J. K. Ward, L. H. Massé, réélu.

Secrétaire-archiviste : J. X. Perrault, réélu.

Secrétaire correspondant et trésorier : J. C. Chapais.

L'honorable M. Joly propose un vote de remerciements à M. Barnard, sortant de charge, résumés en quelques mots les nombreux services que ce monsieur a rendus à l'association, dans l'exercice de sa charge, et exprime le regret de la lui voir abandonner.

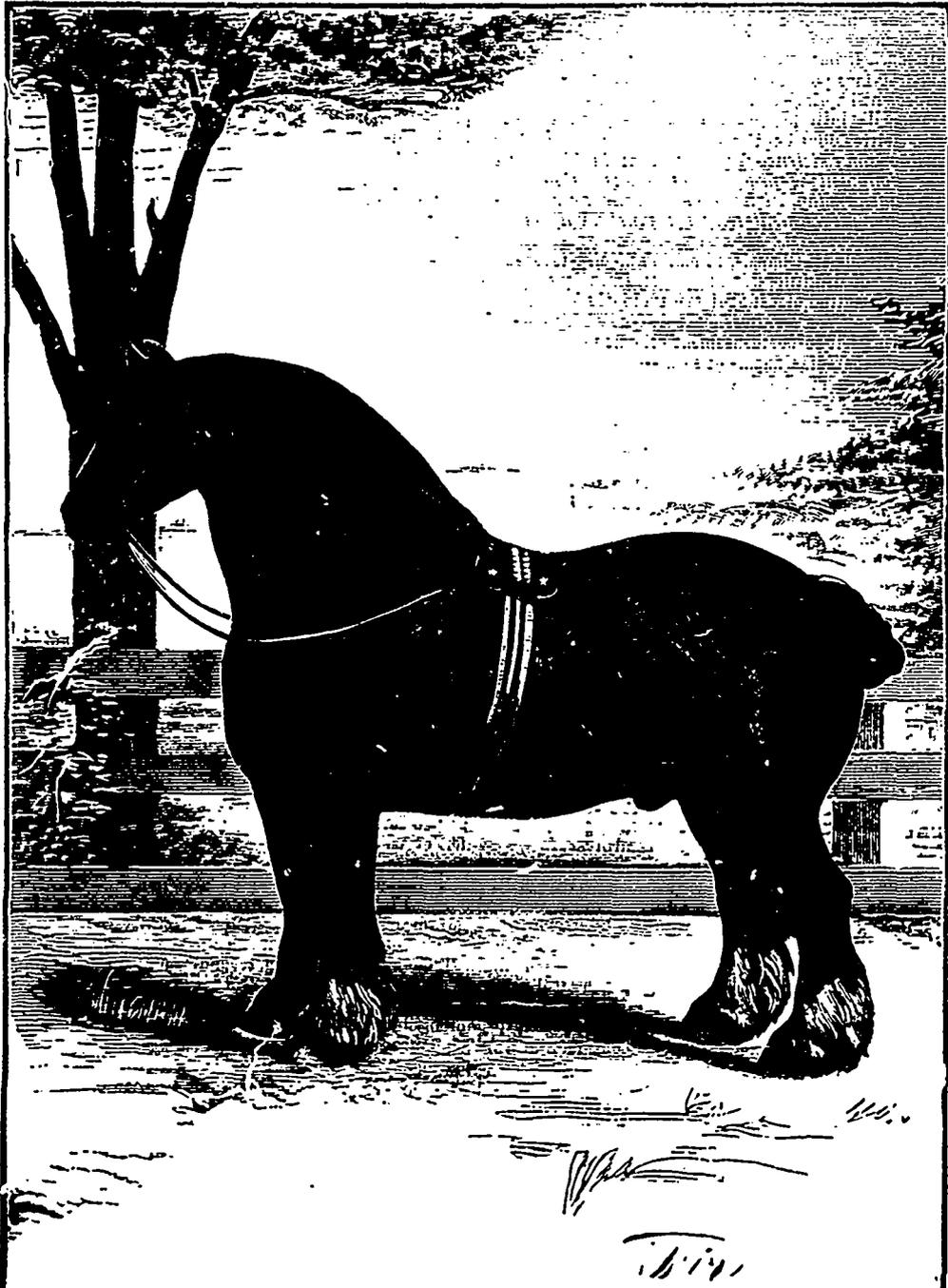
L'honorable M. Lynch propose aussi un vote de remerciements à l'honorable M. Joly pour ses services passés comme président, et des remerciements sont votés unanimement à l'honorable M. Joly et à M. Barnard.

M. Joly fait quelques remarques sur les feux dans les forêts et sug-

gère qu'on devrait mettre une clause dans la loi qui permettrait d'arrêter tout individu soupçonné d'avoir allumé un feu à l'encontre de la loi, et de le soumettre à un interrogatoire sous serment.

M. Stevenson suggère d'envoyer une circulaire au *Fish and Game Protection Club* pour lui demander d'employer son influence à empêcher les feux dans les forêts. Il demande aussi à l'association de tra-

mettent d'affirmer qu'il y a chez lui un mélange de sang *Shire Grange d'utilité générale*.— Les deux gravures qui représentent cette grange seront facilement comprises de ceux qui liront l'article du présent numéro intitulé: *Grange d'utilité générale*.



DRUID, ÉTALON CLYDE.

vailer à organiser une belle exposition de nos produits forestiers pour l'exposition coloniale de Londres qui doit se tenir en 1886. Puis l'assemblée s'ajourne *sine die*. J. C. CHAPUIS.

#### NOS GRAVURES.

*The Druid*.—Un étalon clyde modèle. Il a des signes qui per-

*Taille des tomates*.—Voir l'article portant ce titre.

*Ornement pour la pelouse*.—Cette gravure représente un support pour corbeilles à fleurs, très simple de construction, et qui sert à relever l'aspect d'une pelouse sur laquelle il est impossible, pour une raison ou pour une autre, d'ériger une fontaine.

**GRANGE D'UTILITÉ GÉNÉRALE.**

Le plan de cette grange avec rez-de-chaussée, tel que représenté dans les deux gravures ci-jointes, est de mon cru, car je n'en ai jamais vu de pareille. Je l'ai bâtie il y a dix ans. Elle est lambrissée en pin. Voici la grosseur des pièces employées dans sa construction :

Soles, poteaux, lambourdes .....	7 x 8	pouces
Filières, aiguilles, entrant, sablières.. ..	6 x 6	"
Solives, studs, liens .....	4 x 4	"
Chevrons .....	3 x 5	"
Soliveaux .....	3 x 7	"
Longueur des poteaux.....	18	pieds.

La charpente est parfaitement liée ; les solives et les liens sont assemblés au moyen de mortaises et de tenons et chevilles. Le terrain sur lequel est la bâtisse est en pente vers le sud, de telle sorte que, vu la pente, le mur du nord repose contre le sol, qui est à la hauteur du mur ; ce qui fait qu'on se dispense de faire des chemins en pente pour entrer. Au-dessous de toute cette charpente se trouve un mur de huit pieds de haut et de deux pieds d'épais, excepté les murs de refente de chaque côté de la fosse à fumier, qui n'ont qu'un pied et demi d'épais. On peut retirer en tout temps le fumier de la fosse, où il ne gèle jamais, en y entrant à reculons de la remise, le terrain sous la remise étant de niveau avec le bas de la porte de la fosse. Le fond de la fosse à fumier est construit en fond de bouilloire à peu près, excepté qu'il est plus oblong, et il est étanché au moyen de béton. Le pavé de l'étable à vaches est fait de planches de deux pouces posées sur du ciment. La gouttière est à quatre pieds quatre pouces des stalles, elle est large de 12 pouces et profonde de six. Elle est horizontale et étanche. On met au fond de la terre noire séchée pour absorber l'urine.

Il y a un mur de trois pieds de large derrière les vaches. Le fumier est jeté dans la fosse par des fenêtres en bois pratiquées dans le mur. Elles sont faites en deux parties égales et glissent l'une contre l'autre dans le cadre de sorte que si la fosse vient assez pleine pour obstruer la partie inférieure de la fenêtre, on la laisse fermée et on abaisse la partie supérieure pour jeter le fumier. Les fenêtres ont deux pieds de large, et s'étendent du sommet du mur jusqu'à deux pieds du plancher. Il y a une cloison d'un pouce en pin entre l'étable, le poulailier et l'infirmerie.

Les œufs ne gèlent jamais dans le poulailier. Une grande fenêtre à l'extrémité du sud s'étend du sommet du mur jusqu'à huit pouces du plancher. Une petite porte d'un pied carré, à l'extrémité du sud permet aux volailles d'entrer et sortir. Une boîte automatique pour la nourriture contenant six minots de grains est placée au centre, et les volailles ne peuvent ainsi gaspiller de grain. Les volailles occupent l'infirmerie lorsqu'il n'y a pas d'animaux malades. On s'en sert aussi pour mettre le sable et le gravier des volailles et pour mêler leur fiente avec du plâtre, de la terre, de la terre noire et la poussière du chemin.

L'écurie des chevaux, la remise aux voitures, le compartiment pour le blé-d'inde, et le grenier ont chacun neuf pieds de haut. La remise aux voitures et le compartiment au blé-d'inde sont au-dessus de la remise ouverte. Les stalles des chevaux sont au-dessus de la fosse à fumier. L'écurie est nettoyée en jetant le fumier, à travers deux trappes, dans la fosse au-dessous, où il est mêlé au fumier de vache, avec de la terre noire et du plâtre ; par ce moyen on évite l'échauffement et les mauvaises odeurs. Les stalles ont un double pavé. L'extrémité du pavé inférieur, près de la mangeoire, est légèrement élevée. Il y a une cloison de pin d'un pouce entre l'écurie et la remise aux voitures. Le compartiment aux voitures est latté au fond, et sur les lattes est posé une toile

métallique grossière. Il y a deux fenêtres glissant horizontalement, au côté ouest près du semmet, qui créent un courant d'air d'en dessous, et permettent au blé-d'inde de se conserver comme il faut. Les murs et les plafonds sont lambrissés en bois d'érable. Ceci, conjointement avec la toile métallique sur les lattes, fait ce compartiment est à l'épreuve des rats et des souris. De chaque côté du plancher de la grange les murs sont lambrissés, du côté ouest trois pieds de haut jusqu'au sommet de la lisse ; du côté est, neuf pieds de haut jusqu'au plancher au-dessus de l'écurie. On donne aux chevaux leur nourriture à travers deux portes pendues, juste au-dessus des mangeoires, de manière à pendre d'en haut. Le fourrage des bêtes à cornes est distribué du plancher de la grange par une porte suspendue au sommet de la lisse et s'ouvrant en arrière dans une boîte placée dans le seuil et ouverte au fond. Le grenier est à l'épreuve des rats et des souris, étant lambrissé en bois d'érable sur le plancher, les murs et le plafond. Les compartiments à grain sont faits de manière à ce que les planches voisines de l'allée puissent être enlevées. Des supports de quatre pouces de large et d'un pouce et demi d'épais, assujettis au plancher et aux soliveaux en haut sont cloués aux planches d'un pouce et demi qui forment les côtés des compartiments, de manière à dépasser de chaque côté pour tenir les planches des extrémités. De cette manière on évite le trouble de passer le grain par-dessus le haut du compartiment, et il est plus facile de pelleter le grain dans les sacs et de balayer et nettoyer le grenier.

L'espace au dessus de l'écurie, de la remise aux voitures et du compartiment au blé-d'inde, offre, avec le fenil, un emplacement de place pour emmagasiner 85 tonnes de foin ou de grain.—S. A. DAVIDSON.

Madison Co. N. Y.

(Traduit de l'anglais).

**Noms des fleurs et leurs synonymes.**

Nous allons commencer, dans le présent numéro, la nomenclature des fleurs ou plantes portant chacune plusieurs noms différents. Il ne nous reste plus à mentionner que celles qui sont connues sous deux noms. Elles ne sont pas nombreuses. Le lecteur devra, après avoir parcouru les différentes listes que nous avons données, se dire que les plantes qui ne sont mentionnées dans aucune de ces listes, n'ont qu'un seul nom, ce qui fait qu'il serait complètement inutile de les mentionner dans la présente nomenclature faite simplement pour prévenir les erreurs résultant de la synonymie de plusieurs noms appliqués à une même plante.

**TABLEAU DES PLANTES CONNUES SOUS DEUX NOMS DIFFÉRENTS, TEL QU'INDIQUÉ CI-DESSOUS.**

NOMS BOTANIQUES FRANÇAIS.	NOMS BOTANIQUES LATINS.
Arctote .....	Arctotis.
Armeria .....	Statice.
Azalée .....	Azalea.
Calandrine .....	Calandrinia.
Centaurée d'Amérique.....	Centaura Americana.
Centranthe .....	Centranthus.
Charlieis .....	Kaulfussia.
Cierge .....	Cereus.
Geranium des prés .....	Geranium pratense.
Geranium sanguin .....	Geranium sanguineum.
Loasa .....	Cajophora.
Smilax .....	Smilax, Myrsiphyllum.
Souchet .....	Cyperus.

NOMS BOTANIQUES LATINS.	NOMS VULGAIRES FRANÇAIS.
Acroclinium.....	Immortelle
Cyclamen.....	Cyclame, Pain de poureau.
Pelargonium.....	Géranium Royal George ou Gé-
Petunia.....	St. Joseph. [ranium pensée.

NOMS BOTANIQUES LATINS.	NOMS ANGLAIS.
Adlumia.....	Mountain Fringe, Alleghany
Alonsoa.....	Mask Flower. [vine.
Boussingaultia Casselloïdes.....	Madeira vine, Mignonnette vino.
Brachycome.....	Swan river Daisy.
Cerithe.....	Honeywort.
Chamœpeuce Casabona.....	Fishbone Thistle.
Chamœpeuce Diacantha.....	Ivory Thistle.
Cicendia pulchella.....	Exacum.
Cleome.....	Spiderwort.
Collinsia.....	Tall Pink.
Cosmanthus, Phacelia limbriata.....	Miami Mist.
Cucurbita ovifera.....	Egg Squash.
Dionœa Muscipula.....	Venus Fly-Trap.
Dracœna.....	Dragon Tree.
Erianthus Ravenne.....	American Pampas.
Erythrina.....	Coral Tree.
Eucalyptus Globulus.....	Blue Gum Tree, Fever and ague
Eucharis Amazonica candida.....	Amazon Lily. [Plant.
Eulalia Japonica Z. brina.....	Zebra grass.
Ficus elastica.....	Indian rubber Plant.
Gardenia Florida.....	Cape Jessamine.
Impatiens Sultan.....	Perennial Balsam.
Ipomœa noctiflora, Calonyction grandiflora.....	Moon Flower, Evening Glory.
Jasminum Hirsutum.....	Bridal Jasmine.
Lagurus ovalis.....	Hare's tail Grass.
Leonotis Leonurus.....	Lion's tail.
Lobelia fulgens.....	Queen Victoria.
Lycolium Scandens.....	Climbing fern.
Mahernia odorata.....	Honey Bell.
Nelumbium luteum.....	Yellow water Lily.
Pandanus utilis.....	Screw Pine.
Phormium tenax.....	New Zealand Flax.
Punica nana.....	Dwarf Pomegranate.
Senecio Scandens.....	German Ivy.
Tricosanthes colubrina.....	Serpent Gourd.
Tritoma uvaria.....	Red hot poker Plant.
Viscaria.....	Rock Lychnis.

J. C. CHAPAIS.

**TAILLE DES TOMATES.**

Un correspondant nous demande quelle est la meilleure manière de tailler les tomates. Nous en avons déjà indiqué quelques-unes dans le Journal, et nous avons renvoyé notre correspondant aux numéros où elles se trouvent décrites. Mais, comme abondance de bien ne nuit pas, nous donnons ici une gravure qui indique d'une manière, je dirai plus directe et plus détaillée, la manière de tailler les tomates.

La première chose à faire est de pincer entre le pouce et le premier doigt la tête de la plante lorsque celle-ci a atteint environ 4 pouces (Voir le numéro de juin du vol. III du journal, à la page 75). Cela fait développer des branches latérales qu'on attache à des piquets, tel que décrit dans le sus-dit numéro du journal, à mesure qu'elles croissent. Lorsqu'elles ont fleuri, et formé tous les fruits qu'on veut leur laisser produire, on les arrête en les pincant, et voici une petite gravure indiquant comment on doit faire ce pincement.

Dans la tomate, les fleurs surgissent à l'aisselle des feuilles, c'est-à-dire là où les feuilles sont attachées à la tige, ou bien au côté de la tige opposé à la feuille à mi-distance entre deux feuilles, tel qu'indiqué dans la présente gravure. Lorsqu'on veut pincer la tige portant fruit, on le fait au-dessus de la feuille qui se trouve la première en haut de la dernière grappe de fruits, au point où la tige est traversée par une petite barre dans la gravure.

En taillant de cette manière, on obtient une bonne quantité de fruits qui sont tous de bonne qualité, qui ne sont pas exposés à ne pas mûrir ou à pourrir, comme cela arrive lorsque la plante n'est pas taillée, ou l'est sans méthode.

J. C. CHAPAIS.



TAILLE DES TOMATES.

**UN BEL ORNEMENT POUR LA PELOUSE.**

Rien de beau comme une belle pelouse d'herbe verte bien rasée devant une maison dont les environs sont plantés d'arbres d'ornement. On pratique dans cette pelouse des plate-bandes garnies de fleurs. Si l'endroit s'y prête, on y installe une fontaine, alimentée par l'eau de quelque ruisseau voisin; mais ce dernier ornement n'est pas à la portée de tous. On peut y suppléer en établissant à l'endroit qui aurait convenu à une fontaine, un ornement dans le genre de celui indiqué dans la gravure page 91. Un bon piquet, quelques lattes, deux vases à fleurs en corbeille, de terre cuite ordinaire, voilà ce qu'il faut pour monter cet ornement, qu'une personne de goût peut faire elle-même, à la simple inspection de la gravure.

On met dans les vases de la bonne terre grasse et meuble, et on les garnit de plantes grimpantes, et de fleurs vivaces, au goût de chacun. Dans la gravure, le piquet du centre est surmonté d'une petite maison pour les oiseaux.

J. C. CHAPAIS.

**Culture raisonnée des abeilles. (Suite.)**

(Voir le numéro d'avril 1885.)

**ESSAIS.**

Les essais se posent quelquefois sur le côté d'un mur ou le tronc d'un arbre, s'échelonnant sur une longueur de trois à quatre pieds. Il faut, dans ce cas là, s'en emparer au moyen d'une assiette en ferblanc, que l'on remplit à fur et à mesure d'abeilles, pour les jeter ensuite dans la ruche. Par un vent très violent il s'en pose quelquefois par terre, il ne s'agit alors que de placer la ruche directement au-dessus et les abeilles ne tarderont pas à y monter.

Dans plusieurs endroits on a encore conservé l'habitude, inutile dans tous les cas, de frapper sur des chaudières ou des marmites et de faire un tintamarre plutôt nuisible aux abeilles.

RAPPEL.

Le ralliement des abeilles sur le tronc d'un arbre semble être une loi que leur a imposée la nature et elles la suivent



ORNEMENT POUR LA PELOUSE.

«crépulescence. Elles restent ainsi groupées un espace de temps assez considérable, surtout si elles sont à l'ombre, et j'ai vu plusieurs essaims rester ainsi suspendus pendant 24 heures, les uns fouettés par une pluie battante, sans lâcher prise. Quel est leur but, au sortir de la ruche, en se groupant toutes ainsi à un arbre? serait-ce pour donner le temps

aux jeunes, aux traînardes de trouver la masse principale et composer ainsi une force plus considérable? serait-ce pour expédier en avant des sentinelles en quête d'un nouveau gîte, ou encore pour donner le temps à la reine plus pesante, plus lourde, de trouver facilement sa famille.

On dirait bien que c'est un peu pour tout cela.

DÉSERTION.

Il arrive cependant, mais bien rarement, quand une ruche est trop exposée au soleil, qu'un essaim parte subitement sans se rallier.

Il est complètement inutile alors d'essayer à l'arrêter, aucune démarche ne peut retarder son vol, d'abord parce que les abeilles sont beaucoup trop élevées dans les airs pour qu'on puisse les atteindre et ensuite parce que leur vol est trop rapide. Un essaim décidé à partir sans faire la station d'habitude, en sortant de la ruche, et contrairement aux autres qui ne s'élèvent guère, monte droit en l'air, à une hauteur de 40 à 50 pieds, sans décrire de courbes, puis prenant une ligne droite, la suit avec une vitesse de 15 à 20 milles à l'heure.

Bien que sachant la chose complètement inutile, je me mis un jour, armé d'un fusil à répétition, à suivre un de ces essaims. Malgré toute la vitesse de locomotion déployée par mes jambes, je ne pus le suivre que quatre à cinq minutes en le saluant d'une douzaine de coups de fusil, sans le déranger le moins du monde.

J'ai eu l'occasion de répéter cette expérience avec le même résultat.

Ces essaims qui prennent pour ainsi dire le mors aux dents, sortent de ruches exposées ou défectueuses. Dans le transport d'une dizaine de colonies par une journée chaude et où les mouches avaient beaucoup souffert, j'eus l'occasion de voir une colonie désertir complètement sa ruche, et cela vers six heures du soir, comme si elle eut voulu fuir un lieu de souffrance et de misère.

Mais la désertion des essaims est une rare exception et la sortie d'une centaine d'essaims est rarement accompagnée par plus qu'une désertion.

De cinq à dix jours après la sortie du premier essaim, selon que ce dernier a été retardé par le mauvais temps ou d'autres circonstances, il sort un essaim secondaire. La sortie des secondaires est toujours précédée par le chant des reines. En plaçant l'oreille près de la ruche, on entend distinctement piïpe, piïpe, piïpe, c'est la reine libre qui fait entendre son cri d'impatience, puis succédant au cri de la reine libre, on entend koua, koua, koua, c'est le cri de jalousie poussé par les autres reines prisonnières.

Ouvrons une ruche où ce chant intéressant se fait entendre et voyons comment les choses se passent. Soulevons le cadre central, on y trouve la jeune reine éclosée la première, rien ne la dérange, elle fait entendre de dépit son cri plaintif; entourée d'un cercle de mouches, elle se dirige vers une cellule royale comme pour la détruire, mais les abeilles lui barrent le passage et ne laissent pas avancer. Chaque cellule royale est entourée de gardes qui veillent à leur salut. Les abeilles ont donc l'intention d'essaimer, puisqu'elles ne permettent pas à la jeune reine d'aller tuer ses sœurs, et celle-ci, dans sa colère et sa jalousie fait entendre son chant lugubre.

A ce cri, les abeilles sont consternées et semblent frappées de stupeur, comme dans l'attente de quelque grand événement qui va bientôt se dérouler.

Cet état de choses dure quelquefois trois jours, la plupart du temps moins, après quoi l'essaim secondaire, conduit par la reine, contrairement à ce qui a lieu pour le premier essaim, s'élance dans les airs.

Les essaims secondaires sont plus volages que les premiers, ils se posent plus haut et à des distances souvent éloignées du

rucher. J'en ai vu se placer successivement sur six arbres différents pour ne s'arrêter définitivement qu'au dernier. Ils sortent aussi plus tôt et plus tard, et sans considération pour le temps qu'il peut faire. J'en ai vu sortir par un temps de pluie.

Ces essaims secondaires étant tout petits, l'apiculteur a le plus grand intérêt à prévenir leur sortie ou à les remettre à la ruche-mère dont la population serait autrement trop affaiblie pour subsister.

La saison de l'essaimage est très courte, ne durant guère que trois semaines. Les essaims une fois sortis, l'apiculteur doit concentrer tous leurs efforts à la production du miel. A cet effet, il garnira d'avance tous ses cadres et sections d'une feuille entière de rayons gaufrés ou fondation.

Cette feuille de cire, portant de chaque côté la base des cellules avec une perfection rigoureuse, a créé une révolution complète en apiculture.

#### FONDATION.

On sait que la cire est un produit sécrété par l'abeille qui, dans ce but s'est gorgée de miel, et après être restée pendant quelques heures dans une immobilité complète, distille pour ainsi dire sous ses segments, la cire. Il ne faut pas moins de 15 à 20 livres de miel pour produire une seule livre de cire. De là on a tiré ce problème: éviter aux abeilles ce travail coûteux de l'élaboration de la cire fait aux dépens du miel, en mettant à leur portée les matériaux nécessaires largement ébauchés. On est parvenu à ce résultat au-delà de toute espérance, par l'invention de la machine à gaufrer.

C'est un suisse du nom de Weiss qui réussit, en 1874, à fabriquer la première machine à cylindre. Depuis, plusieurs fabricants ont perfectionné cette machine et celle-ci est la dernière brevetée.

Pour fabriquer la fondation, la cire est préalablement mise en feuilles d'une épaisseur d'une demi-ligne, les cylindres de la machine sont lubrifiés avec une composition d'amidon pour empêcher la cire d'adhérer au métal, et les feuilles en passant entre les deux cylindres reçoivent l'impression voulue.

Les abeilles sont très avides de ces rayons gaufrés, elles y montent en masses et dans l'espace de 24 heures, pendant le temps de la miellée, activent ces rayons artificiels. Une fois terminée, l'œil le plus expert n'aperçoit aucune différence entre ces derniers et les rayons naturels. On conçoit tout l'avantage qu'il y a d'amorcer ainsi tous ses cadres et sections. Je crois réellement qu'à l'aide de la fondation, on peut toujours assurer, dans les mauvaises années, une provision certaine à nos abeilles, et souvent doubler la récolte.

Un autre procédé, qui, à part de la fondation, contribue aussi beaucoup à augmenter la récolte, c'est d'avoir de jeunes reines préalablement fécondées que l'on introduit dans toutes les ruches qui essaient, sans qu'elles soient obligées de passer vingt jours sans mère fécondée, comme il arrive nécessairement dans toute colonie donnant un essaim.

L'élevage des reines a pris dans ces derniers temps un développement considérable. Beaucoup d'apiculteurs s'y livrent exclusivement, et ils semblent faire de bonnes affaires. On a sans doute entendu parler de Pometta, de Branconcini, éleveurs italiens, qui ont de grands ruchers exclusivement destinés à l'élevage des reines, de Benton et d'Alley, qui ne font pas autre chose que d'élever les reines italiennes et de les expédier dans toutes les parties du monde. Ils ont choisi l'abeille italienne parce qu'elle est reconnue comme étant supérieure à la race ordinaire.

Elle a trois bandes jaunes qui la font reconnaître à vingt pieds de distance, elle est plus effilée que l'abeille noire mais peut s'allonger beaucoup plus; et ce qui la met au-dessus de la race commune, c'est sa trompe beaucoup plus longue qui

lui permet de butiner sur des fleurs que ne saurait atteindre l'abeille noire. Je les ai trouvées incontestablement supérieures aux autres, sous tous les rapports.

Les reines sont expédiées dans de petites cages en bois accompagnées de quelques ouvrières, avec une petite éponge remplie de miel.

Mais comment peut-on élever des abeilles-mères comme on élève des poulets? Rien n'est plus facile, ce sont les abeilles qui font elles-mêmes l'incubation, il ne s'agit que de les diriger.

On sait que dès qu'elles ont perdu leur reine, pour réparer leur perte, elles construisent immédiatement de 12 à 15 cellules royales qui donneront naissance à autant de reines parfaites, si on les sépare à temps en ne les laissant pas s'entre-tuer. C'est là la théorie que l'on met en pratique.

Mais pour plus de sûreté et obtenir en même temps un plus grand nombre de cellules royales, on prend toutes les abeilles d'une colonie dont on a enlevé la reine et on les retient prisonnières pendant 24 hrs., puis on les secoue dans une ruche vide sans couvain et on leur donne un rayon rempli d'œufs. Elles construiront de 15 à 20 cellules royales sur ce cadre. Au bout de neuf jours on les sépare et on les donne à de petits nucleus formés d'une poignée d'abeilles qui savent les faire éclore et féconder. Telle est en résumé la méthode dont on fait usage pour élever les abeilles-mères. Chaque reine se vend en moyenne de 2 à \$3.

Il est un apiculteur américain que plusieurs d'entre vous connaissent de réputation, Alley, qui en élève pas moins de deux mille par années.

À la fondation, considérée maintenant comme indispensable, vient s'ajouter, pour augmenter la production, l'extracteur à miel inventé. On n'est plus obligé de fondre les rayons qui ont coûté tant de labeur aux abeilles, pour en retirer le miel. Ces rayons sont placés dans la machine, la force centrifuge en déluge le miel avec une rapidité étonnante, et on les remet intacts aux abeilles qui ne demandent qu'à les remplir de nouveau.

Avec la ruche à cadres, les rayons artificiels, l'extracteur à force centrifuge et une bonne manipulation, il est facile à l'apiculteur de réaliser maintenant de beaux bénéfices. Chaque ruche devrait lui donner en mauvaise saison \$1 ou \$2, et \$5 ou \$6 dans les bonnes années. Il n'est pas rare de voir des colonies donner de 50 à 60 lbs, de miel. Un rucher de cent colonies devait donner en moyenne de deux à cinq cents piastres de miel selon que le temps est plus favorable à la sécrétion du miel et au travail des abeilles.

Nous avons pris les ruches au début de l'été, et, suivant leur cours naturel, nous avons examiné les meilleurs moyens propres à la production d'une bonne récolte. Il nous reste maintenant à étudier la question de l'hivernage qui est bien la principale, car d'elle seule dépend tout le succès.

Avant de faire subir à nos abeilles cette longue réclusion de l'hiver, nous les préparons dès le mois de septembre en augmentant leur population si elle est insuffisante, et en leur laissant les provisions nécessaires c'est-à-dire environ trente livres de miel.

Le temps de les mettre en hivernement varie selon la température du 15 au 30 de novembre.

Il est reconnu dans notre pays que l'endroit le plus favorable pour hiverner les colonies, est une cave à parois épaisses à l'abri de la gelée, ou un cellier spécial construit à cet effet. La meilleure construction que j'aie encore vue et qui hivernait les abeilles avec un succès constant, était un immense caveau en pierre les deux tiers sous terre, avec portes doubles et de bons ventilateurs.

Une bâtisse en bois double d'une épaisseur de 14 pouces, dont les côtés et le plafond sont remplis de bran de scie, peut aussi répondre au but. Il doit y avoir deux portes d'entrée

muniés de ventilateurs et un ventilateur aspirant à la partie supérieure du plafond.

Le but de ces ventilateurs est d'amener un courant d'air frais à l'intérieur du caveau, dont l'atmosphère est ainsi sans cesse renouvelée, tandis que les acides et les vapeurs d'eau émises par les mouches sont entraînées au-dehors.

La colonie d'une ruche émet constamment une quantité de vapeur d'eau considérable, qui, si elle n'est pas entraînée par une bonne ventilation du local, se loge dans les rayons de miel et les rend impropres à la nourriture des abeilles.

Non seulement il faut ventiler le caveau, mais les ruches doivent être placées de manière à recevoir lentement, mais avec constance un air toujours renouvelé. A cet effet, les ruches sont soulevées de leur plateau d'un demi-pouce ou davantage, tandis que la partie supérieure est complètement fermée.

On les empile les unes par-dessus les autres à une hauteur de six pieds, en laissant un espace de 18 pouces tout autour du caveau, ce qui permet de circuler si besoin en est.

L'obscurité la plus complète et le repos le plus absolu doivent régner dans ce séjour des abeilles, et ce n'est pas l'une des moindres conditions devant assurer le succès.

Près de la porte d'entrée, il est absolument nécessaire de placer un thermomètre Fahrenheit; par le moyen duquel on peut s'assurer en tout temps du degré de température.

La température moyenne ne doit pas s'élever au-dessus de 45 degrés, ni s'abaisser au-delà de 35. Je le tiens généralement, autant que possible, à 42, et c'est à ce degré qu'elles sont le plus tranquilles.

LANGAGE.

Je terminerai cette lecture déjà trop longue pour ceux qui ont bien voulu m'écouter jusqu'ici, par quelques considérations sur le langage des abeilles.

A nous qui avons pratiqué l'apiculture pendant près de douze ans, il nous est donné de connaître, quoique d'une manière superficielle, les signes au moins apparents, par lesquels elles font connaître leurs impressions.

Pendant la guerre franco-prussienne, les tirailleurs pouvaient dire par le simple sifflement des balles si c'étaient des balles françaises ou allemandes; de même, par le simple vol de l'abeille, on parvient à connaître si elle est en colère ou seulement excitée par la curiosité.

Les passions existent chez l'abeille; elle connaît la haine, et surtout l'amour qu'elle prodigue avec tendresse à la reine. Au passage de l'abeille-mère, elles ouvrent la voie librement, et la palpent avec douceur de leurs antennes, lui offrant souvent du miel.

Du moment que celle-ci disparaît, l'excitation la plus intense règne à l'intérieur, les abeilles la cherchent de tout côté, et cette excitation dure pendant trois jours. Mais si on leur rend la reine, aussitôt, et comme par une commotion électrique, un battement d'ailes formidable retentit de toute part, tel que ferait un auditoire enthousiasmé à la vue d'un acteur populaire.

Il y a donc un cri donné que toutes les autres comprennent. De même, quand il s'agit de défendre la ruche, les premières sentinelles donnent le signal et toute une foule de mouches se précipite sur l'ennemi.

Quand une abeille a fait la découverte d'un pot au miel exposé, ou d'une ruche remplie mais vide de mouches, elle sait le communiquer à ses camarades et aussitôt une armée de compagnes l'aident à piller les magasins.

Chaque colonie n'admet que ses propres abeilles et tue les étrangères sans excepter même les reines. Il semble y avoir un mot d'ordre que toutes connaissent et qu'elles n'oublient jamais.

Tout se fait d'un commun accord, et sans dissidences. Elles

décident le temps de construire les cellules royales, l'époque et le temps de l'essaimage.

Elles se communiquent leurs besoins et leurs volontés par le moyen des antennes qui sont sans cesse en mouvement; si l'on coupe ces antennes, elles perdent complètement leurs facultés et ne savent plus même trouver leur ruche.

L'alarme, la crainte et la joie se manifestent chez elles par autant de bruissements d'ailes différents, qu'une oreille exercée reconnaît très facilement.

Enfin pour ce concerter entre elles, les abeilles ont un langage qui pour n'être pas compris par nous, n'en existe pas moins. C'est un langage vocal aussi bien que mimique, et il est hors de doute qu'il serve aux abeilles à s'entendre parfaitement pour tout ce qui concerne leur bien-être dans les choses générales comme dans les spéciales.

Voici maintenant quelques chiffres qui nous donneront une idée de l'importance de cette industrie.

Il a été constaté d'après les dernières statistiques, qu'il y avait aux Etats-Unis 80,000 apiculteurs, forment un ensemble de près d'un million de colonies dont le produit s'élève en moyenne à \$4,000,000 par année.

Le roi des apiculteurs est un monsieur Harbison qui possède répandues en plusieurs ruchers 4 mille colonies, il prétend avoir réalisé dans une seule saison la somme de \$20,000. Après lui viennent Hetherington, de l'état de New-York, qui est le possesseur de 2,000 colonies, et dans notre pays, Jones qui n'a pas moins de 1500 ruches.

Dans tous les pays, cette industrie est protégée libéralement, il y a des écoles centrales d'apiculteurs, largement subventionnées par les gouvernements, où l'on peut apprendre les principes de l'art.

On voit des princes patroniser de leur présence et de leurs bourses les concours apicoles, et on sait que la comtesse Burdett-Courts est la présidente d'une société d'apiculture, en Angleterre.

Tous les journaux d'agriculture aux Etats-Unis comme en Europe ont un département spécialement dédié à l'apiculture. Les feuilles agricoles de notre Province en disent rarement un mot. Il y avait bien cependant autrefois une certaine feuille officielle qui de temps à autre, nous donnait quelques pages intéressantes sur l'apiculture; trois misérables piastres par mois étaient la large rémunération attribuée à ce correspondant, et on n'a pas tardé après quelques mois à les lui retirer.

Cette science, qui a pour but d'ennobrir et d'élever l'âme de celui qui s'en occupe, qui rattache au foyer, par ses attraits enchanteurs, celui qui est obligé ou se croit obligé d'aller chercher fortune ailleurs, et qui partout sur son passage sème à profusion les fleurs les plus variées, devrait attirer plus qu'elle ne l'a fait jusqu'ici les sympathies des dignitaires.

En attendant que nous soyons représentés par une feuille apicole digne de nos labeurs, et que nous recevions une mince part de ce que l'on attribue souvent à de faux succès, faisons comme les abeilles dans les temps d'épreuve, rallions-nous et l'union fera notre force.

*Labor unus omnibus.*

BIBLIOGRAPHIE.

CHOIX DES VACHES LAITIÈRES D'APRÈS LE SYSTÈME GUENON, par J. A. Couture, médecin-vétérinaire. Québec, imprimerie Léger Brousseau, 9 rue Buade, 1885.

Ainsi se lit le titre d'un petit opuscule de 93 pages, orné de 51 gravures, qui vient d'être mis en circulation.

Le nom de l'auteur, qui est déjà avantageusement connu du public agricole, grâce à son traité sur l'élevage et les maladies des bestiaux, m'a fait feuilleter avec intérêt cette nouvelle production traitant un sujet tout à fait nouveau pour la plupart de nos cultivateurs. J'y ai trouvé une parfaite exposition du système Guenon,

et je crois ne pouvoir mieux faire, pour donner une bonne idée de l'ouvrage, que d'en citer des extraits, en commençant d'abord par la préface, qui indique les sources auxquelles s'est inspiré l'auteur et la foi absolue de ce dernier dans le système qu'il croit pouvoir préconiser, d'après son expérience personnelle :

" La manière de juger des vaches laitières d'après le système Guenon est connue en France depuis 30 ans. Elle est très répandue dans tous les pays d'Europe où l'on fait une spécialité de l'élevage des animaux laitiers."

" Aux Etats-Unis et dans la province d'Ontario, elle n'est appréciée à sa juste valeur que depuis 1878 "

" A cette époque l'état de la Pennsylvanie chargea une commission spéciale de s'enquérir de la valeur du système Guenon dans le choix des vaches laitières."

" La commission fit un rapport des plus favorables à cette méthode."

" Quelques incrédules ayant alors prétendu que la commission ne jugeait les vaches qui étaient soumises à son examen que par les marques ordinaires et non par les marques de Guenon, celle-ci fit envelopper les vaches qui étaient soumises à son examen de couvertures qui leur cachaient tout le corps, excepté la partie postérieure."

" Tous les doutes se dissipèrent, et depuis cette époque la méthode Guenon est en vogue."

" Dans la province de Québec, le système Guenon est complètement ignoré."

" Je présente donc aux cultivateurs et aux éleveurs cet opuscule qui facilitera beaucoup leurs études."

" Dans ces quelques pages j'ai réuni tout ce que j'ai trouvé de vraiment utile soit dans le " Traité de Guenon lui-même," soit dans le rapport de la commission Guenon de l'état de Pennsylvanie, soit dans le livre de W. P. Hazard sur le même sujet."

" J'y ai apporté quelques modifications qui me sont suggérées par la pratique."

" J'ajouterai, avant de terminer, que j'étudie le système Guenon depuis deux ans sur un grand nombre d'animaux de toutes les races et de toutes les catégories, et que j'ai une foi entière, absolue, inébranlable dans cette manière de juger des vaches laitières."

Après cette entrée en matière l'auteur procède à l'exposé du système en citant quelquefois Guenon lui-même, et aussi l'ouvrage de Hazard " système Guenon "

" Les écussons sont au nombre de dix. Ils s'étendent, suivant leur classe, du centre des quatre trillons au niveau de l'extrémité supérieure de la vulve, puis sur la largeur, du milieu de la surface postérieure d'une jambe au milieu de la surface postérieure de l'autre jambe."

" Ses limites extrêmes (de l'écusson) sont les jarrets, la surface intérieure des jambes et la vulve. La surface de l'écusson, dont l'étendue varie, m'a permis de diviser chaque classe ou famille en six ordres, pour chacun desquels j'assigne, en tenant compte de la forme, la quantité, la continuation et la qualité du lait."

" La découverte que j'ai faite de la valeur de l'écusson est indiquée par la direction contraire du poil, et elle avait échappé à l'attention de tous, même de ceux qui étaient le plus intéressés à en acquérir la connaissance. Il faut avouer aussi que l'effet produit par le changement de la direction du poil n'est pas frappant sur l'animal. C'est tout simplement une différence de lustre et de luisant sur la surface de l'écusson et la partie de la peau qui l'entoure. Le poil de l'écusson est plus fin, plus court, plus fourré et plus soyeux. Au premier coup d'œil, son apparence porte à croire que cette partie de l'animal a été rasée. Comparée avec le poil ordinaire, la peau du pis paraît être destinée à se voir plus promptement sur la partie où paraît l'écusson."

D'après la différence de forme de l'écusson Guenon a établi un certain nombre de classes de vaches laitières qui ont plus ou moins d'aptitudes comme telles. Voici comment s'appellent ces classes, d'après Hazard, cité par M. Couture :

- |                                      |
|--------------------------------------|
| 1 <sup>re</sup> classe ou Flandrine, |
| 2 <sup>e</sup> " Flandrine à gauche, |
| 3 <sup>e</sup> " Lisière,            |
| 4 <sup>e</sup> " Courbeline,         |
| 5 <sup>e</sup> " Bicorné,            |

- |                                       |
|---------------------------------------|
| 6 <sup>e</sup> classe Double-lisière, |
| 7 <sup>e</sup> " Demi-Jeanne,         |
| 8 <sup>e</sup> " Equerrine,           |
| 9 <sup>e</sup> " Limousine,           |
| 10 <sup>e</sup> " Horizontale.        |

Chacune de ces classes était divisée en cinq ordres qui étaient désignés par les nombres ordinaux qui leur convenaient. Chaque classe était supérieure à celle qui la suivait et chaque ordre supérieur à celui qui venait après dans la même classe, mais pouvait être meilleur que l'ordre précédant dans la classe suivante

Le système Guenon, je dois le dire ici, rencontre beaucoup d'incrédules, et l'un des plus forts arguments de ces incrédules repose sur le fait que beaucoup de vaches ayant un écusson qui les indique comme laitières de première classe sont cependant très ordinaires et mentent à leur écusson. Voici comment on répond à cet argument dans l'opuscule de M. Couture :

" Au cours de ses examens, Guenon trouva les vaches, apparemment de chaque classe, avec certaines variations dans les marques qui les distinguaient et empêchaient de les inclure dans une classe quelconque auxquelles, pourtant, la ressemblance donnait un droit dans leur classe particulière."

" Il prétend avoir remarqué que les vaches ainsi marquées sont aussi bonnes laitières que les autres individus de leur classe tant qu'elles ne sont pas pleines, mais du moment qu'elles le deviennent, la quantité de lait qu'elles doivent diminuer rapidement."

" La commission Américaine chargée de s'enquérir de la valeur du système Guenon est d'avis que c'est ce genre de marques qui est le plus propre à tromper les observateurs superficiels ou les amateurs, et que ce sont ces vaches qui ont fait dire qu'une mauvaise vache peut être bien marquée. En réalité, une telle vache n'est pas bien marquée."

" Guenon a appelé *bâtarde* cette classe de vaches "

" Il lui a pratiquement assigné son ordre distinctif, un cinquième ordre, dans chaque classe."

" Les bâtardes sont souvent les vaches qui ont la plus belle apparence. Elles ont des écussons joliment développés et beaucoup donnent une grande quantité de lait, les unes du lait de pauvre qualité, d'autres du lait riche ; mais du moment qu'elles deviennent pleines, elles tarissent bientôt et la quantité de lait qu'elles donnent diminue rapidement, tandis que d'autres ne donnent jamais que très peu de lait. Leur belle apparence trompe beaucoup de gens, et Guenon mit en garde les acheteurs, vu que les plus habiles sont exposés à se tromper. Cependant il a donné une série de gravures au moyen desquelles on peut généralement distinguer ces vaches."

Nous avons souvent insisté dans le Journal, sur la nécessité de pratiquer la sélection dans le choix d'un taureau ainsi que dans celui d'une vache, lorsque l'on vise à l'amélioration d'une race à un point de vue quelconque. Ce principe trouve sa place dans le système Guenon et voici des extraits de ce qu'on lit sur cet important sujet dans l'ouvrage de M. Couture :

" Guenon a fait, avec beaucoup d'avantage, l'application de son système aux taureaux. Il a constaté que les taureaux appartiennent aux mêmes classes que les vaches et ont des écussons semblables, mais beaucoup plus petits : ils s'étendent depuis les testicules, en remontant jusque vers l'anus. L'importance d'avoir un bon taureau devient évidente quand on réfléchit au fait que le taureau " couvre " de cinquante à cent vaches par année, au lieu que la vache n'est couverte qu'une fois par année. Les écussons du produit d'une vache ayant un bon écusson seront beaucoup améliorés si la vache est accouplée avec un taureau bien marqué, particulièrement si l'écusson du taureau est semblable à celui de la vache."

" Les taureaux dont les écussons sont semblables, pour la forme et la grandeur, à ceux des vaches du premier ordre, possèdent de grandes aptitudes pour engendrer de bonnes vaches laitières ; ceux, au contraire, dont les écussons ne sont que peu développés, ne produiront que des vaches inférieures comme laitières."

Le travail que nous venons de feuilleter se termine par un chapitre sur les indices que donnent le pis et les veines mammaires, quant à la valeur des vaches laitières. Comme ce chapitre est

fort pratique et écrit d'une manière simple et claire, je le donne ici presque en entier, sachant qu'il ne peut qu'être utile à ceux qui le liront :

.....  
 " L'homme expérimenté s'apercevra immédiatement, en jetant un coup d'œil sur le pis, si une vache est bonne laitière ou non."

" Le pis doit être gros, quand il est plein, mais il doit être très mou, flusque, quand il est vide. Lorsque le pis est toujours dur on l'appelle *charnu*. C'est un mauvais signe. Quelle que soit la forme du pis, qu'il ait la forme d'une poire, c'est-à-dire qu'il soit plus long que large, ou qu'il soit rond, il doit toujours avoir une certaine grosseur relative au moins à la taille de la vache. S'il a la forme d'une poire, il descendra très bas mais n'avancera pas très loin entre les cuisses ni en avant vers le nombril."

" La forme ronde est la plus commode et l'une des mieux aimées. Quand il est rond, le pis avance bien en avant aussi près que possible du nombril, et en arrière il dépasse les jarrets autant que possible."

" Les trayons doivent être gros en proportion du volume du pis; éloignés l'un de l'autre."

" La peau du pis doit être fine, molle, de couleur jaunâtre ou dorée, couverte d'un léger duvet de poils fins, soyeux, mous et uniformes."

" Il n'y a jamais de bonne vache laitière qui ait la peau du pis grossière, couverte de poils longs, durs, etc."

.....  
 " Les veines mammaires prennent naissance au pis, s'avancent au-dessous et de chaque côté du ventre de la bête, et se terminent à peu près à la hauteur du nombril dans une cavité appelée *fontaine* de lait. Elles vont en serpentant plus ou moins du pis à la fontaine, et celle-ci est plus ou moins grande suivant la grosseur de la veine."

" Ordinairement chez les bonnes laitières, les veines mammaires serpentent beaucoup dans leur trajet. Chez les vaches peu laitières, elles suivent un chemin plus droit."

" Il faut bien remarquer que les veines mammaires ne sont bien développées que chez les vaches de cinq ou six ans; elles ne se distinguent qu'à très légèrement sur les génisses qui ne sont point en état de gestation."

" On appelle *veines d'extension* celles qui partent de la *fontaine de lait* et qui vont se terminer vers les jambes de devant."

" Je ne saurais terminer sans dire quelques mots sur la forme du corps de la vache, comme indice capable d'aider au choix des vaches laitières."

" On dit qu'une vache est *mince* quand elle est à peu près de la même grosseur sur toute sa longueur. On dit qu'elle est *carrée* quand elle est plus large du derrière que du devant."

" Cette dernière a la forme d'une bouteille vide de *soda-water*."

" Or une vache *bien carrée*, celle dont les reins sont larges, est ordinairement basse, l'écusson vertical est haut et large, l'écusson cuissard est ordinairement bien avancé sur les cuisses."

" Rarement une belle vache *carrée* a un mauvais pis; la peau en est toujours belle, le poil fin, le pis volumineux, et les veines mammaires grosses et serpentantes."

" Les vaches *minces* sont ordinairement hautes sur pattes. Les reins sont étroits. Elles sont *toutes d'une tenue*, pour me servir d'une expression vulgaire qui rend bien ma pensée. L'écusson peut être assez bon, mais rarement il est aussi large que chez les vaches *carrées*. L'écusson vertical est presque toujours étroit surtout à sa base, et l'écusson cuissard couvre rarement les cuisses."

" Très souvent le pis est recouvert de longs poils grossiers et les veines mammaires sont droites et de petite dimension."

" Cela s'explique facilement; chez les vaches dites *carrées* et basses, le bassin est volumineux, les vaisseaux sanguins sont gros et nombreux, toutes les parties qui contribuent à la sécrétion du lait sont pourvues d'une abondante quantité de sang. Elles sont bien nourries. Par conséquent elles sont bien développées et délicates."

" Chez les vaches *minces* le bassin est étroit ainsi que la poitrine, la nutrition générale se fait lentement et imparfaitement. Les vaisseaux sanguins du bassin sont petits, la quantité de sang qui circule dans toutes les parties qui contribuent à la sécrétion du lait est peu considérable. Ces parties sont peu nourries, par conséquent elles manquent de la vitalité nécessaire à leur bon fonctionnement, et cela se fait surtout sentir dans l'apparence des tissus qui sont plus grossiers, comme la peau du pis et les poils qui la couvrent."

Sans être partisan absolu du système que M. Couture vient de mettre chaque cultivateur a même de connaître et d'étudier, je dois dire que l'auteur a eu une manière de l'exposer qui est fort convaincante, et pour ma part, si quelques observations me mettent à même de voir de mes yeux, je serai facile à convertir complètement.

Tel qu'il est, le livre de M. Couture indique un esprit d'observation et un talent de vulgarisation qui le mettent à même de rendre de grands services à la belle cause de l'agriculture.

ECHO DES CERCLES.

*Cercle agricole de la paroisse Saint-Gilles de Beauvillage, comté Lotbinière.—Rapport du président actif, I. Turgeon, Ecr., J. P. Monsieur.*—C'est mon devoir, aujourd'hui, de vous faire un rapport de ce que nous avons pu faire dans cette première année de notre existence comme cercle agricole, et ce que nous espérons faire en l'année qui commence.

Je vois avec beaucoup de plaisir, par l'état fourni par notre secrétaire-trésorier, que nous avons pu assez bien conduire nos affaires pour ne pas nous endetter: il est vrai que notre surplus n'est que de très peu, mais si nous continuons à avoir des surplus, même petits, nous serons dans la bonne voie.

J'ai à vous féliciter, messieurs, de la volonté que vous avez manifestée en mettant en pratique, avant qu'il vous était possible, les bons conseils qui nous ont été donnés dans les douze conférences que notre secrétaire-trésorier, M. H. Taylor, nous a faites et j'espère que plus nous irons, plus nous apprécierons le bel état de cultivateur et que dans un futur pas trop éloigné nous occuperons avec honneur dans la société la position qui nous appartient.

Notre secrétaire m'informe qu'il y a maintenant dans notre bibliothèque 18 volumes traitant d'agriculture, plus un bon nombre de documents.

Nous devons de grands remerciements aux donateurs de ces volumes et documents, ainsi qu'à J. G. Bossé, Ecr., M. P., et au *Journal de Québec*, pour l'appui désintéressé qu'ils nous ont prêté, et en votre nom je les remercie.

Maintenant, messieurs, il nous incombe de seconder les efforts de ces messieurs en renouvelant la vie de notre société et en encourageant d'autres à se joindre à nous, leur montrant que les quelques centins dépensés sont un argent prêté à gros intérêts puisqu'il ne tient qu'à nous de retirer plusieurs fois notre mise.

Nous allons encore prier le gouvernement fédéral de continuer à nous envoyer des documents relatifs à notre état, le gouvernement provincial, à nous reconnaître officiellement, et à nous aider par l'envoi des documents: le *Journal d'agriculture*, du phosphate, mais principalement en nous envoyant de temps en temps des conférenciers; le *Journal de Québec* de continuer à publier les comptes rendus de nos séances. Nous avons l'assurance que notre secrétaire continuera la tâche généreuse et patriotique qu'il s'est imposée en nous donnant comme par le passé une conférence agricole chaque mois, ne nous demandant d'autre récompense que de nous voir mettre au moins quelques-uns de ses enseignements en pratique. Le tout soumis,

P. TURGEON, président, C. A. St-G. de B.

Les membres du cercle de Saint-Gilles ont droit de recevoir le *Journal d'Agriculture* en payant seulement trente centins d'abonnement à MM. Eusèbe Sénécal et fils, Montréal, et ils peuvent être certains que le *Journal d'agriculture* se fera un devoir en même temps qu'un plaisir de publier les rapports des séances de leur cercle. (R.É.D.)

*Cercle agricole de Saint-Paulin.*—A une réunion mensuelle du cercle agricole de cette paroisse, tenue le quatre mars (1885), le révé. M. D. Gérin, prêtre et curé de Saint-Justin, donna une conférence sur les pâturages et la manière de les rendre abondants. Il sut intéresser vivement son auditoire et fut fortement applaudi. Dans le cours de cet entretien, il dit que le gouvernement rendrait un grand service au pays, en retirant ou, au moins, diminuant les octrois donnés aux sociétés d'agriculture de comté, qui, dit-il, ne servent qu'à attirer les habitants des comtés aux centres, où ils dépensent leur argent inutilement, souvent même au détriment de la morale, et ne favorisent que les centres, qui sont généralement les plus riches paroisses du comté; et en employant ces argents à subventionner les cercles agricoles de paroisse, pour leur permettre de faire des expériences en culture et dans l'éle-

vage du bétail. De la sorte, l'argent serait répandu dans tout le comté, et serait employé avec plus de profit, et n'entraînerait pas les populations à aller dépenser aussi mal-à-propos leur argent dans les centres, lors des exhibitions; et de suite le cercle adopta une résolution priant le gouvernement d'étudier cette question pleine d'intérêt pour le public agricole, et nomma deux délégués chargés de se joindre à la société d'industrie laitière de la province, qui doit avoir une assemblée, à Québec, le 11 mars courant, dans le but d'obtenir ce changement.

J. M. BAYEUR, S. C. A. St. P.

**Cercle agricole de Sainte-Anne des Plaines.**—Notre cercle agricole est en pleine voie de prospérité, grâce au patronage influent de notre dévoué pasteur, et à l'amour du progrès d'un grand nombre de cultivateurs intelligents que j'aurai l'honneur de vous présenter à votre visite, qui sera prochaine, je l'espère.

Le 26 janvier dernier, nous avions l'insigne faveur d'avoir une belle conférence par le R. P. Lacasse, O. M. I., sur l'agriculture en général et sur l'industrie laitière en particulier. . . . M. Lacasse sait présenter d'une manière si agréable ses connaissances agricoles, que nous avons trouvé bien courtes les deux heures pendant lesquelles nous sommes restés suspendus à ses lèvres. . . . Quelle facilité d'expression! Quel amour pour les véritables intérêts du cultivateur canadien! Nous profiterons certainement de ses sages conseils, et nous avons été heureux de son entière approbation pour les cercles agricoles.

Disons en passant que nous sommes convaincus que le gouvernement de cette Province favorisera d'une manière directe les cercles agricoles, parce que c'est là le moyen certain et pratique de tenir les cultivateurs au courant du progrès et de l'expérience.

Nous voudrions aussi que dans les écoles, on s'efforçât de présenter sous un jour plus agréable la noble profession du cultivateur. Nos jeunes gens ne seraient peut-être pas si pressés d'aller s'étioler derrière les comptoirs de la ville. Comme il est beau de voir de jeunes écoliers, fils de cultivateurs, écouter avec un curieux intérêt, les entretiens familiers de leur professeur sur la vie des plantes, les substances dont elles se nourrissent; pourquoi une plante réussit mieux dans un terrain que dans un autre; que certaines plantes, comme le trèfle, par exemple, prennent la plus grande partie de leur nourriture dans l'air, etc., etc. (1). . . Enfin, j'oserais dire qu'il n'est pas de sujet plus agréable et plus intéressant pour les élèves si on sait répondre à *pourquoi* du *pourquoi* que leur avidité de tout comprendre amène naturellement.

Vous me pardonnerez bien, M. le directeur, si je suis déjà un peu long; j'aurais aimé cependant vous dire un mot de notre 4ème séance, du 25 février dernier, sous la présidence du rév. M. J. E. Dugas. Après lecture et adoption du compte rendu de la séance précédente, M. le Président parla avec beaucoup de conviction de l'économie bien comprise. Il dit en substance que toute véritable amélioration est une économie d'argent, et que la prévision des travaux à faire est la base de l'économie du temps. Cette dissertation a vivement intéressé la nombreuse assemblée.

Le sujet important des vaches laitières, discuté à la séance précédente, fut repris et continué avec beaucoup d'entrain. Il s'est présenté plusieurs questions que nous serons heureux de soumettre à votre considération.

M. A. Dugas, cultivateur de Saint-Jacques de l'Achigan, voulut bien ensuite, sur la demande de l'assemblée, nous donner des renseignements sur la culture du tabac. M. Dugas nous donna des détails très intéressants sur cette culture payante, et ses connaissances sont aussi certaines que bien raisonnées.

Beaucoup de membres présents chargèrent ensuite M. Damase Limoges, président actif, d'acheter 5 à 600 lbs de trèfle rouge. Nous doublerons et au-delà, cette quantité.

A propos de trèfle, M. le directeur, seriez-vous assez bon de nous parler dans votre beau journal, du trèfle hybride ou trèfle alsyke, et de ses avantages? (2) Nous avons l'intention de l'employer, surtout pour la destruction des mauvaises herbes; mais nous attendrons votre approbation.

Veuillez bien accepter nos remerciements, M. le directeur, et me croire.

Votre très humble serviteur,

O. E. DALAIRE,  
Sec. C. A. Ste. A. des P.

(1) Ceci est loin d'être sûr. Le trèfle prend dans le sous-sol, même à de grandes profondeurs le plus souvent, la plus grande par-

tie de sa nourriture. Et pour ne pas épuiser la terre par le trèfle, il faut le consommer sur la terre et rendre à celle-ci ce que le trèfle, comme les autres plantes, lui enlève. Réd.

(2) Le trèfle alsyke est une des variétés qui réussissent le mieux dans notre pays. On ne saurait trop en étendre la culture. En semant très fort—10 à 15 lbs par arpent, le trèfle étouffera sans doute bien des mauvaises herbes, mais il ne faut pas oublier que ces dernières sont des plus vivaces et qu'elles ne se laissent pas détruire généralement par l'étouffement, même du trèfle. Nous nous rendrons bientôt à l'invitation du cercle de Sainte-Anne que nous félicitons de tout cœur. Le rapport si bien fait qu'on vient de lire fait honneur et au cercle et à son secrétaire. Réd.

## PARTIE NON OFFICIELLE.

### Apparences de petites récoltes en Europe et aux E. U.

C'est un fait connu aujourd'hui que la récolte du blé aux E. U. va être cette année près de 140,000,000 de minots de moins de ce qu'elle a été les cinq dernières années; par toute l'Europe aussi on constate que le rendement sera de beaucoup moindre que celui des années passées.

Nous verrons par cela que le marché sera bon pour les produits pour plusieurs années. La raison de cela, sera avec la petite récolte, les immenses armées que l'Angleterre et la Russie seront obligées de tenir sur pied de guerre qu'ils se battent aujourd'hui ou plus tard.

Tout cela, cultivateurs! doit nous encourager à nous faire producteurs!—Surtout sur les terres vierges du Manitoba où les récoltes ne manquent pas, où on se rend à si bon marché, où l'on peut s'établir si avantageusement et que l'on nous donne pour rien ou à très bas prix, sur tout le long du Chemin de Fer Pacifique Canadien.

### Aux hommes affectés de débilité nerveuse.

On permet de faire un essai de trente jours de la célèbre Ceinture Voltaïc du Dr. Dye avec tous ses accessoires, pour le soulagement rapide et permanent de la débilité nerveuse, pertes de forces viriles et autres troubles. Restauration complète de la santé et de la vigueur garantie. Pas de risques encourus. Un pamphlet illustré, avec information complète, condition, etc., envoyé par la maille en s'adressant à la VOLTAIC BELT Co., Marshall, Mich., U. S.

## A VENDRE

Un Taureau de la fameuse race "SHORTHORN" pur sang, âgé de neuf mois.

P. N. RITCHIE,

Sainte-Anne la Pérade,

Québec.

## AUX ÉLEVEURS ET AUX SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

## A VENDRE

Quelques têtes de Ayrshires de race pure, mâles et femelles, provenant du troupeau du sousigné, si apprécié pour ses qualités laitières, et qui comme tel a obtenu deux fois le 1er prix aux Expositions de la Puissance, à Ottawa.

Pour plus amples informations, s'adresser à

JAMES DRUMMOND,

Petite Côte, Montréal.

## A VENDRE

BÉTAIL AYRSHIRE,

COCHONS BERKSHIRE,

VOLAILLES PLYMOUTH ROCK.

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,

16, rue Saint-Jacques, Montréal.

## A VENDRE

L'ÉTALON PUR SANG

"MARQUIS."

Bai sombre, 16½ mains, né le 8 Sept. 1881.

C'est un couvreur sûr, sain et docile.

S'adresser à

T. A. DAWES, Jnr.,

Lachine.